



LES CHIFFRES CLÉS DE L'ÉDUCATION NATIONALE
STATISTIQUES ET INDICATEURS 2010 - 2011



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle

LES CHIFFRES CLÉS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

STATISTIQUES ET INDICATEURS

Année scolaire 2010-2011

Service des Statistiques et Analyses
Avril 2012

L'édition 2010/2011 des « Chiffres Clés de l'Éducation nationale » constitue la dixième édition d'une publication lancée en 2002.

Cette étude annuelle, identifiée comme publication de référence en matière de statistiques de l'éducation, met à disposition des responsables de l'éducation et du public intéressé des statistiques de base telles que la présentation détaillée des effectifs des élèves et des enseignants, la description des infrastructures scolaires, un aperçu des diplômes et certifications délivrés ou l'analyse du budget et la présentation d'indicateurs financiers de l'enseignement.

Un chapitre présente une vue globale sur les élèves scolarisés au Luxembourg. Sont inclus dans ce chapitre les élèves des écoles privées et internationales qui n'enseignent pas les programmes officiels de l'Éducation nationale ainsi que les élèves qui fréquentent un établissement scolaire dans les régions limitrophes. Ces informations sont demandées, entre autres, par les organismes internationaux qui, pour l'élaboration des indicateurs scolaires, prennent en considération la totalité des élèves du pays.

Un chapitre spécifique analyse l'évolution des nationalités et la première langue parlée au domicile des élèves fréquentant les différents ordres d'enseignement.

En plus, l'édition de 2012 propose deux chapitres supplémentaires. Le premier est consacré à la description de l'agence ANEFORE asbl qui est la structure légale au Luxembourg en charge de la mise en œuvre des actions décentralisées du Programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie de la Commission européenne.

PRÉFACE

L'autre chapitre supplémentaire décrit la réforme de la formation professionnelle qui porte sur quelques 120 formations dont 19 formations phares qui sont organisées suivant le nouveau système à partir de la rentrée 2010/2011. Les autres formations sont réformées respectivement à partir de 2011/2012 et 2012/2013.

Cette publication a vocation, comme les années précédentes, à servir de référence objective aux nombreuses discussions sur le système éducatif luxembourgeois.



Mady Delvaux-Stehres
Ministre de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle

TABLE DES MATIÈRES

1	INFORMATIONS GÉNÉRALES	5	6	BUDGET DE L'ÉDUCATION NATIONALE	89
	Système éducatif	6		Présentation générale du budget	90
				Évolution	92
				Indicateurs financiers de l'enseignement	94
2	ÉLÈVES	11	7	ÉLÈVES SCOLARISÉS AU LUXEMBOURG	
	Statistiques générales	12		VUE GLOBALE	97
	Cycle 1 de l'enseignement fondamental	19		Nationalité et ordre d'enseignement	98
	Cycle 2-4 de l'enseignement fondamental	23		Diplômes et certifications	100
	Enseignement postprimaire	28		Élèves scolarisés à l'étranger	101
	Enseignement secondaire	31	8	NATIONALITÉS ET LANGUES	103
	Enseignement secondaire technique	36		Contexte démographique	104
	Projet Cycle Inférieur (PROCI)	44		Enseignement fondamental	105
	Lycée Ermesinde Mersch (LEM)	45		Enseignement postprimaire	108
	Éducation différenciée	46		Nationalités et répartition dans les différents niveaux d'enseignement	112
	Passage primaire-postprimaire	50	9	LA RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	115
3	DIPLÔMES ET CERTIFICATIONS	53	10	ANEFORÉ	119
	Enseignement postprimaire	54			
	Enseignement secondaire	56	11	ANNEXES	125
	Enseignement secondaire technique	58		Bibliographie	126
	Taux de certification	66		Glossaire	128
4	ENSEIGNANTS	67			
	Enseignement fondamental	68			
	Cycle 1 de l'enseignement fondamental	70			
	Cycle 2-4 de l'enseignement fondamental	72			
	Enseignement postprimaire	74			
	Éducation différenciée	78			
	Évolution	79			
5	ÉTABLISSEMENTS	81			
	Enseignement fondamental	82			
	Enseignement postprimaire	86			
	Ecoles internationales	88			

The page features a light beige background with four horizontal magenta lines. Small squares in cyan, dark blue, green, and orange are placed at various points along these lines. A large white number '1' is centered between the top two lines.

1

INFORMATIONS GÉNÉRALES

POSSIBILITÉS DE SCOLARISATION DES RÉSIDANTS

La Constitution luxembourgeoise attribue à l'État le rôle d'organiser et de réglementer l'enseignement. L'article 107 prévoit que la commune participe à la mise en oeuvre de l'enseignement.

Le schéma ci-contre décrit succinctement les différentes possibilités offertes aux résidants du Luxembourg pour effectuer leurs études.

L'enseignement public au Luxembourg est gratuit. Les frais en résultant sont principalement à charge du budget de l'État et des communes pour l'enseignement fondamental, et à charge du budget de l'État pour l'enseignement postprimaire. L'élève ne participe pas aux dépenses de fonctionnement de l'établissement scolaire public qu'il fréquente.

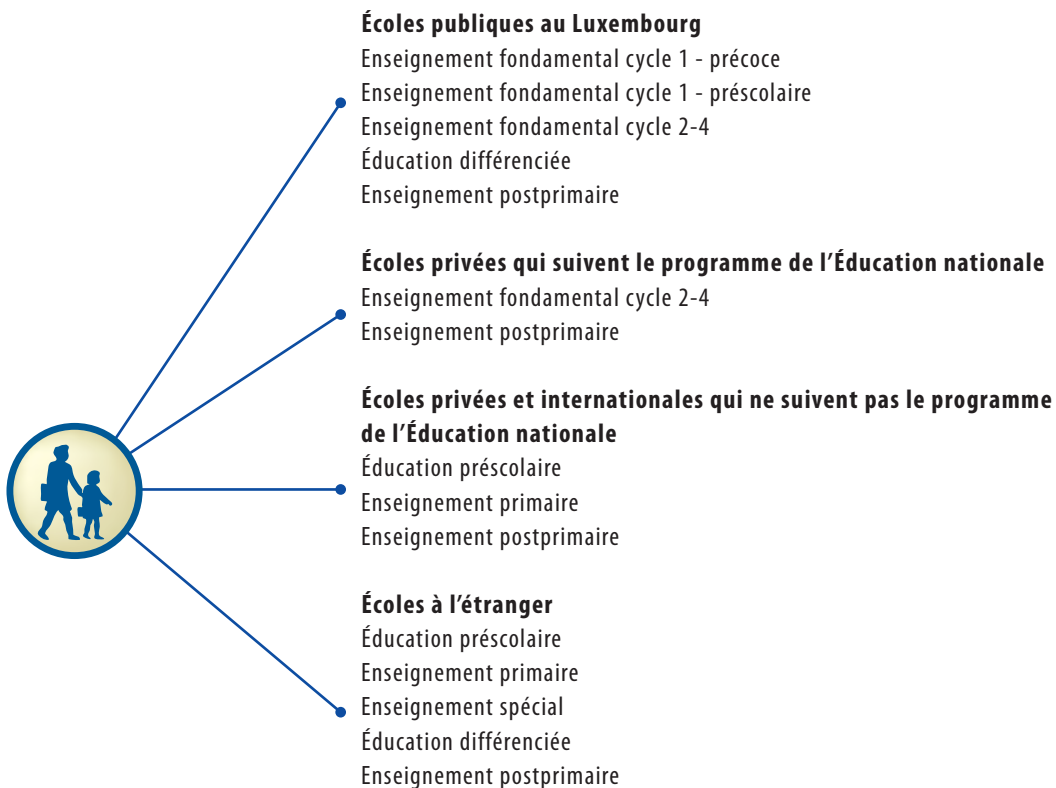
La majorité des niveaux d'enseignement sont également accessibles dans des écoles privées ou internationales.

Par ailleurs, l'élève résidant au Luxembourg a la possibilité d'effectuer son parcours scolaire à l'étranger.

Dans la suite, les différents chapitres porteront essentiellement sur l'enseignement public et l'enseignement privé qui suit les programmes officiels de l'Éducation nationale.

L'analyse statistique repose essentiellement sur l'exploitation du fichier «Élèves», du fichier «Bac» et du fichier «Scolaria» du MENFP. Ces systèmes centralisés couvrent tous les élèves qui fréquentent un établissement public ou un établissement privé qui suit les programmes officiels de l'Éducation nationale. Les données des autres écoles privées et internationales proviennent directement de ces écoles.

POSSIBILITÉS DE SCOLARISATION DES RÉSIDANTS



STRUCTURE DU SYSTÈME ÉDUCATIF LUXEMBOURGEOIS

Suite à la loi du 6 février 2009 relative à l'obligation scolaire, «tout enfant habitant le Luxembourg âgé de quatre ans révolus avant le premier septembre, doit fréquenter l'École. Cette obligation s'étend sur douze années consécutives à partir du premier septembre de l'année en question».

Le cycle 1 de l'enseignement fondamental comprend les groupes de l'éducation précoce et les classes de l'éducation préscolaire. L'éducation précoce a été introduite progressivement à partir de 1998 et doit être proposée dans toutes les communes à partir de 2009. Facultative, elle est destinée aux enfants ayant atteint l'âge de 3 ans et s'inscrit dans le contexte d'une meilleure socialisation des enfants ainsi que d'une bonne acculturation des enfants immigrés. La fréquentation de l'éducation préscolaire est obligatoire pour les enfants âgés de quatre ans révolus avant le 1^{er} septembre selon le règlement grand-ducal du 2 septembre 1992.

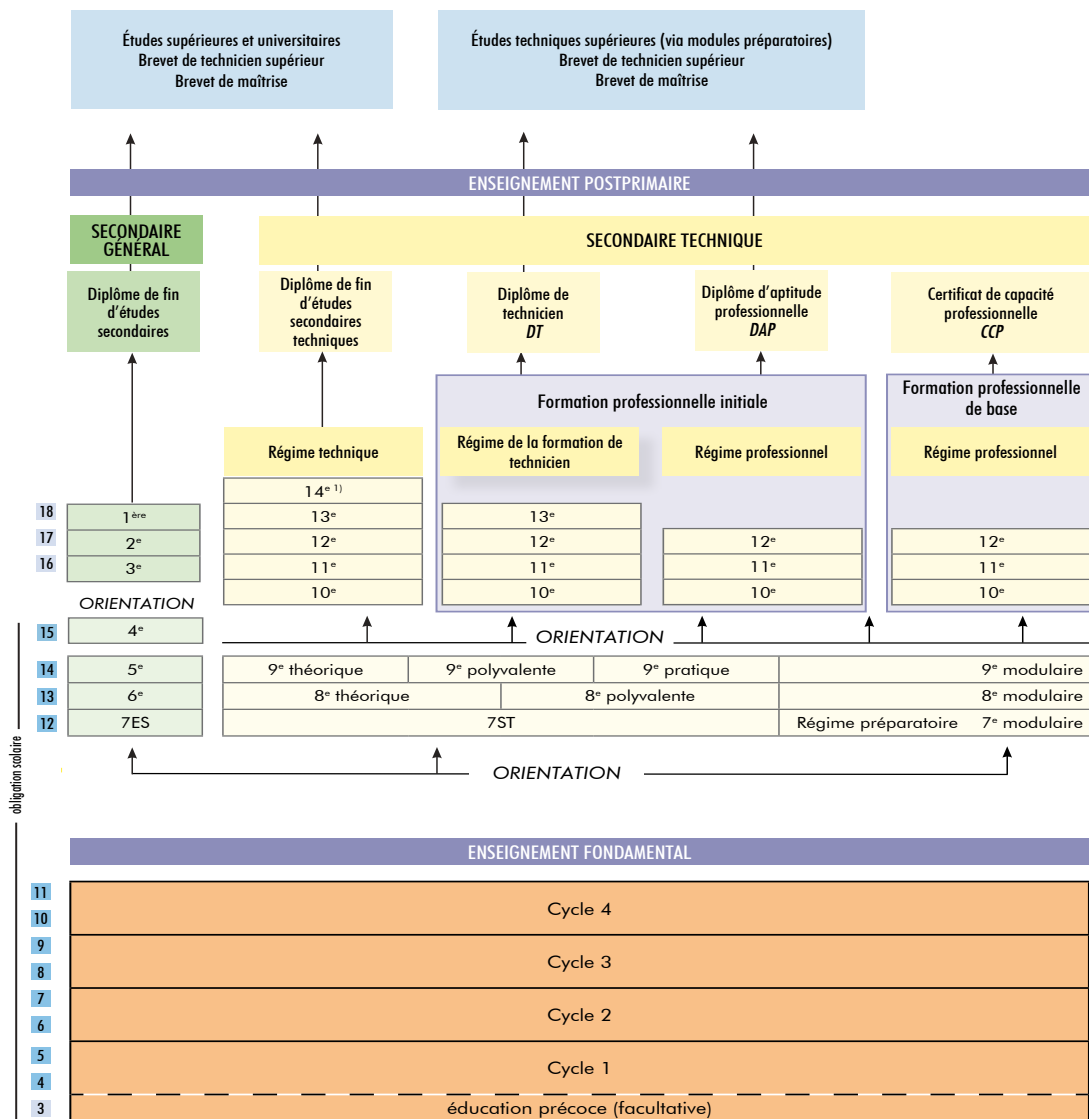
Les cycles 2 à 4 de l'enseignement fondamental correspondent à l'ancien enseignement primaire. Chaque cycle a en principe une durée de deux ans. L'enseignement fondamental est régi par la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental.

L'enseignement postprimaire comporte deux ordres:

- L'enseignement secondaire, régi par la loi organique du 10 mai 1968 modifiée par la loi du 22 juin 1989 et la loi du 12 juillet 2002. Les études, d'une durée de sept ans, conduisent au diplôme de fin d'études secondaires préparant avant tout aux études universitaires.
- L'enseignement secondaire technique, régi par la loi modifiée du 4 septembre 1990 portant réforme de l'enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle. Les études, qui comprennent différents régimes de formation, ont une durée de cinq à huit ans selon l'orientation choisie.

La loi du 14 mars 1973 portant création d'instituts et de services d'Éducation différenciée a introduit l'obligation scolaire pour tous les enfants affectés d'un handicap ou les enfants à besoins éducatifs spéciaux.

À partir de l'année scolaire 2010/2011 la structure de l'enseignement luxembourgeois se présentera comme suit :



¹⁾ + 14^e pour la division des professions sociales

2

ÉLÈVES

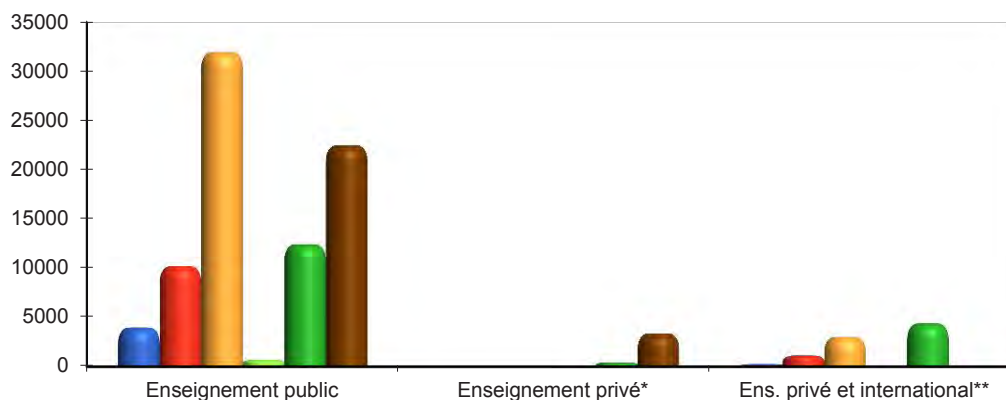
EFFECTIFS

Pour l'année 2010-2011, la population scolaire totale au Luxembourg s'élève à 94491 élèves.
La répartition de ces élèves se présente comme suit:

		N o m b r e d ' é l è v e s 2 0 1 0 - 2 0 1 1			
Ordre d'enseignement	Enseignement public	Enseignement privé*	Total public et privé*	Ens. privé et international**	Total
Fondamental cycle 1 - précoce	3961	-	3961	252	4213
Fondamental cycle 1 - préscolaire	10195	-	10195	1117	11312
Fondamental cycle 2-4	31969	127	32096	3003	35099
Éducation différenciée	690	-	690	-	690
Enseignement secondaire	12414	411	12825	4361	17186
Enseignement secondaire technique	22504	3375	25879	112	25991
Total	81733	3913	85646	8845	94491

* Enseignement qui suit les programmes officiels de l'Éducation nationale

** Enseignement qui ne suit pas les programmes officiels de l'Éducation nationale



Dans la suite de cette publication, la présentation des chiffres clés se limitera aux domaines de l'enseignement public et de l'enseignement privé qui suit les programmes officiels de l'Éducation nationale.

ÉVOLUTION

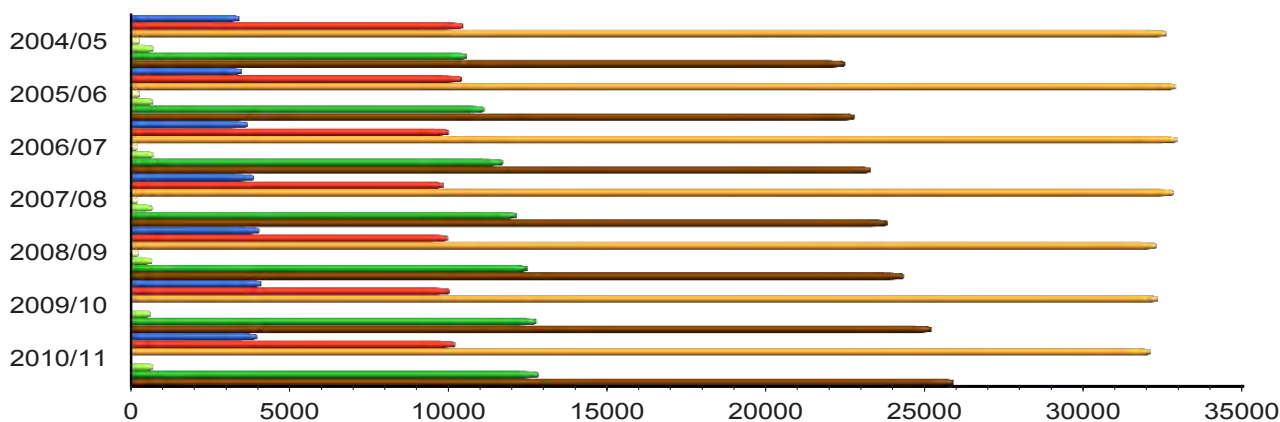
L'accroissement démographique de la population résidante au Luxembourg a ses répercussions sur le monde scolaire. Pour la plupart des ordres d'enseignement, l'évolution du nombre d'élèves est en hausse constante d'une année à l'autre.

Ordre d'enseignement	N o m b r e d ' é l è v e s						
	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11
Fondamental cycle 1 - précoce	3410	3492	3671	3865	4036	4105	3961
Fondamental cycle 1 - préscolaire	10441	10411	10001	9824	9966	10026	10195
Fondamental cycle 2-4 ¹⁾	32586	32871	32933	32814	32274	32312	32096
Enseignement spécial ²⁾	254	267	203	206	222	-	-
Éducation différenciée ³⁾	706	681	707	671	663	608	690
Enseignement secondaire	10571	11114	11693	12122	12469	12757	12825
Enseignement secondaire technique	22460	22759	23277	23805	24323	25184	25879
Total	80428	81595	82485	83307	83953	84992	85646

¹⁾ à partir de 2009/10, les cycles 2 à 4 de l'enseignement fondamental correspondent à l'ancien enseignement primaire

²⁾ à partir de 2009/10, l'enseignement spécial fait partie intégrante des cycles 2 à 4 de l'enseignement fondamental

³⁾ à partir de 2005/06: hormis élèves dépassant l'âge usuel de scolarisation

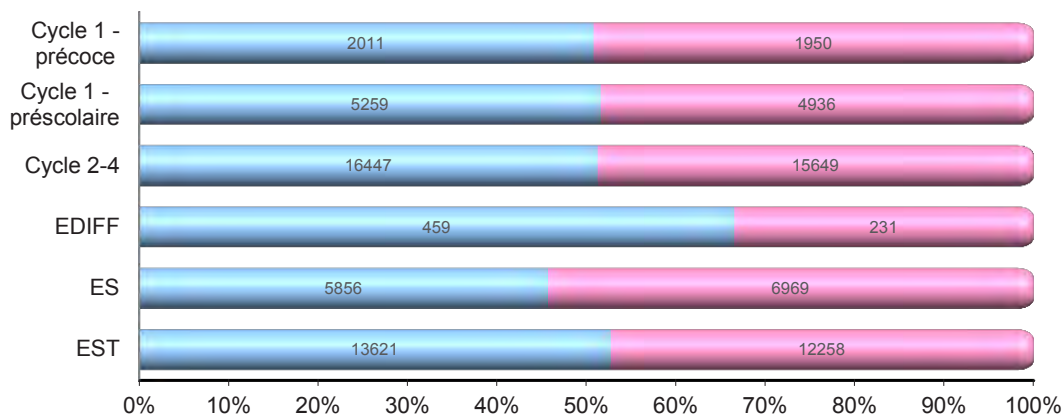


RÉPARTITION PAR SEXE

Le tableau ci-dessous reprend la répartition des élèves par sexe dans tous les ordres d'enseignement.

Ordre d'enseignement	N o m b r e d ' é l è v e s 2 0 1 0 - 2 0 1 1				Total
	Garçons		Filles		
Fondamental cycle 1 - précoce	2011	50,8%	1950	49,2%	3961
Fondamental cycle 1 - préscolaire	5259	51,6%	4936	48,4%	10195
Fondamental cycle 2-4	16447	51,2%	15649	48,8%	32096
Éducation différenciée*	459	66,5%	231	33,5%	690
Enseignement secondaire	5856	45,7%	6969	54,3%	12825
Enseignement secondaire technique	13621	52,6%	12258	47,4%	25879
Total	43653	51,0%	41993	49,0%	85646

* hormis élèves dépassant l'âge usuel de scolarisation

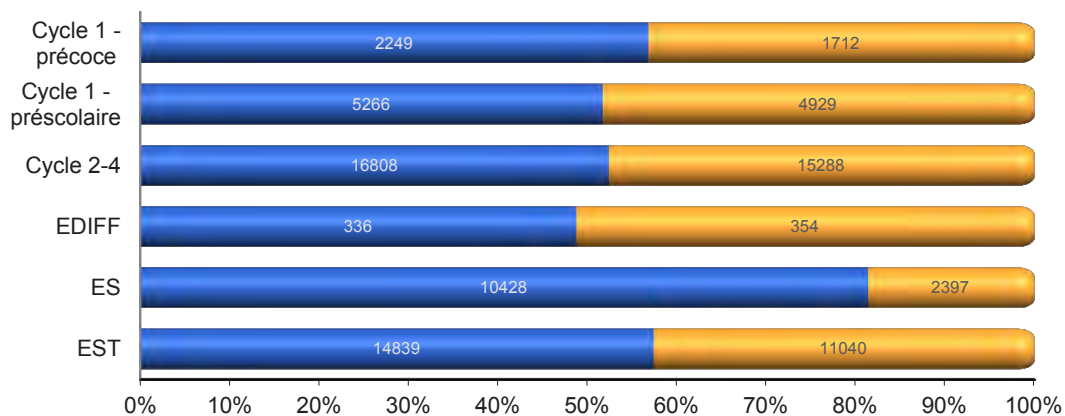


RÉPARTITION PAR NATIONALITÉ

Le pourcentage élevé de résidents de nationalité étrangère, une particularité démographique du Luxembourg, se reflète dans des proportions comparables au niveau de la population scolaire.

Ordre d'enseignement	N o m b r e d ' é l è v e s 2 0 1 0 - 2 0 1 1				
	Luxembourgeois		Etrangers	Total	
Fondamental cycle 1 - précoce	2249	56,8%	1712	43,2%	3961
Fondamental cycle 1 - préscolaire	5266	51,7%	4929	48,3%	10195
Fondamental cycle 2-4	16808	52,4%	15288	47,6%	32096
Éducation différenciée*	336	48,7%	354	51,3%	690
Enseignement secondaire	10428	81,3%	2397	18,7%	12825
Enseignement secondaire technique	14839	57,3%	11040	42,7%	25879
Total	49926	58,3%	35720	41,7%	85646

* hormis élèves dépassant l'âge usuel de scolarisation

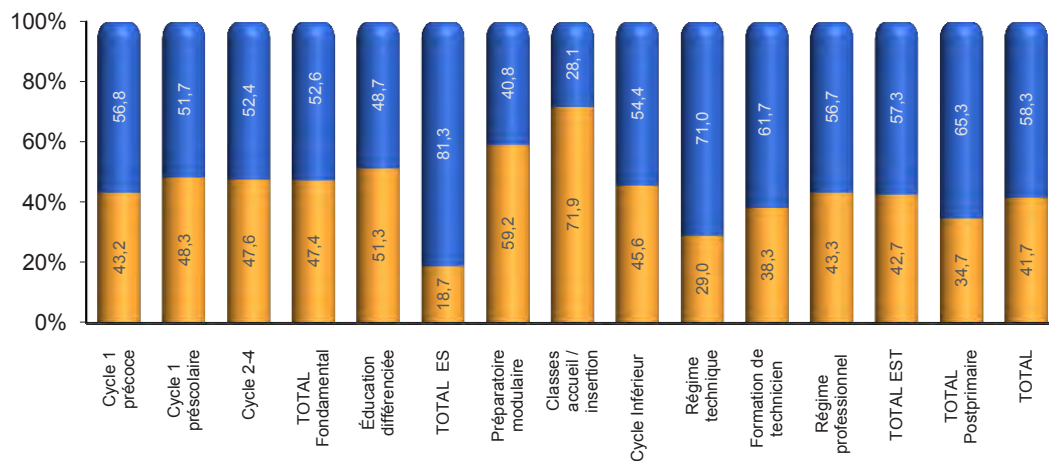


NATIONALITÉS - Répartition des différentes nationalités par ordre d'enseignement

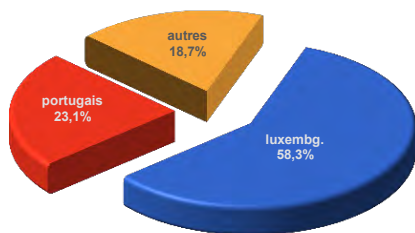
Nombre d'élèves absolu 2010-2011															
Nat.	Fondamental			TOTAL Fondamental	EDIFF Éducation différenciée	ES TOTAL ES	EST						TOTAL EST	TOTAL Postprimaire	TOTAL
	Cycle 1 précoce	Cycle 1 préscolaire	Cycle 2-4				Préparatoire modulaire	Classes accueil / insertion	Cycle Inférieur	Régime technique	Formation de technicien	Régime professionnel			
luxembg.	2249	5266	16808	24323	336	10428	959	175	5321	3838	2044	2502	14839	25267	49926
portugais	857	2535	8330	11722	234	873	946	240	2775	952	833	1170	6916	7789	19745
ex-youg.	172	535	1764	2471	11	245	137	72	575	172	125	184	1265	1510	3992
français	202	527	1294	2023	19	267	48	4	279	95	65	107	598	865	2907
italiens	51	194	761	1006	21	148	51	8	210	119	75	110	573	721	1748
belges	76	275	697	1048	10	252	13	3	105	41	24	37	223	475	1533
allem.	64	151	465	680	10	174	15	3	47	32	21	114	232	406	1096
autres	290	712	1977	2979	49	438	179	117	464	156	128	189	1233	1671	4699
Total Etr.	1712	4929	15288	21929	354	2397	1389	447	4455	1567	1271	1911	11040	13437	35720
Total	3961	10195	32096	46252	690	12825	2348	622	9776	5405	3315	4413	25879	38704	85646

Nombre d'élèves relatif 2010-2011															
Nat.	Fondamental			TOTAL Fondamental	EDIFF Éducation différenciée	ES TOTAL ES	EST						TOTAL EST	TOTAL Postprimaire	TOTAL
	Cycle 1 précoce	Cycle 1 préscolaire	Cycle 2-4				Préparatoire modulaire	Classes accueil / insertion	Cycle Inférieur	Régime technique	Formation de technicien	Régime professionnel			
luxembg.	56,8	51,7	52,4	52,6	48,7	81,3	40,8	28,1	54,4	71,0	61,7	56,7	57,3	65,3	58,3
portugais	21,6	24,9	26,0	25,3	33,9	6,8	40,3	38,6	28,4	17,6	25,1	26,5	26,7	20,1	23,1
ex-youg.	4,3	5,2	5,5	5,3	1,6	1,9	5,8	11,6	5,9	3,2	3,8	4,2	4,9	3,9	4,7
français	5,1	5,2	4,0	4,4	2,8	2,1	2,0	0,6	2,9	1,8	2,0	2,4	2,3	2,2	3,4
italiens	1,3	1,9	2,4	2,2	3,0	1,2	2,2	1,3	2,1	2,2	2,3	2,5	2,2	1,9	2,0
belges	1,9	2,7	2,2	2,3	1,4	2,0	0,6	0,5	1,1	0,8	0,7	0,8	0,9	1,2	1,8
allem.	1,6	1,5	1,4	1,5	1,4	1,4	0,6	0,5	0,5	0,6	0,6	2,6	0,9	1,0	1,3
autres	7,3	7,0	6,2	6,4	7,1	3,4	7,6	18,8	4,7	2,9	3,9	4,3	4,8	4,3	5,5
Total Etr.	43,2	48,3	47,6	47,4	51,3	18,7	59,2	71,9	45,6	29,0	38,3	43,3	42,7	34,7	41,7

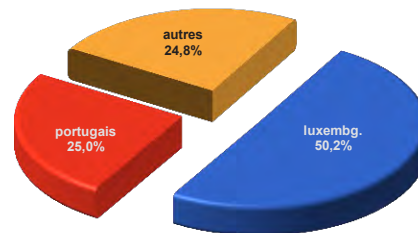
NATIONALITÉS - Répartition des élèves luxembourgeois et étrangers par ordre d'enseignement



NATIONALITÉS - Répartition des élèves de nationalité luxembourgeoise, portugaise et autres*



1^{re} LANGUE PARLÉE - Répartition*

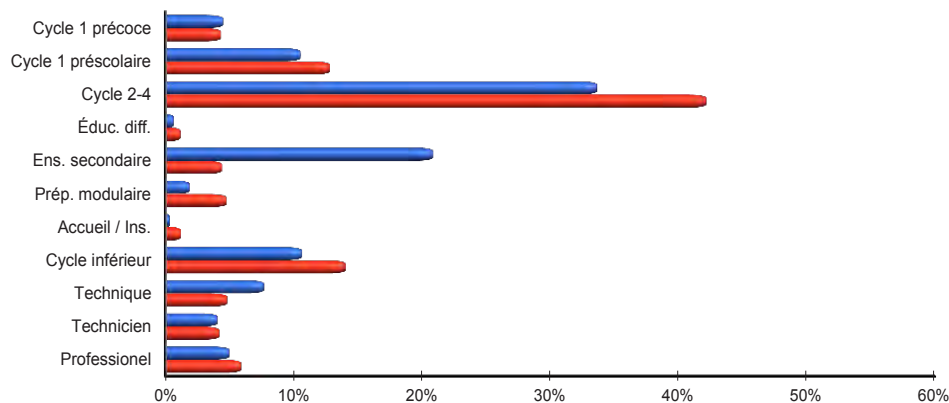


*pour l'analyse plus détaillée: voir chapitre 8

NATIONALITÉS - Répartition des élèves luxembourgeois et portugais à travers le système éducatif

Les élèves de nationalité portugaise représentent la plus grande partie (55,3%) des élèves de nationalité étrangère dans le système éducatif luxembourgeois. Le tableau ci-dessous analyse les populations d'élèves de nationalités luxembourgeoise et portugaise, et plus particulièrement la répartition de 1000 élèves de chacune de ces nationalités à travers le système éducatif. Des disparités importantes existent, et ce avant tout au niveau de l'enseignement secondaire et du régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique.

Ordre d'enseignement	2 0 1 0 - 2 0 1 1	
	sur 1000 élèves luxembourgeois	sur 1000 élèves portugais
Fond. cycle 1 - précoce	45	43
Fond. cycle 1 - préscolaire	105	128
Fond. cycle 2-4	337	422
Éducation différenciée	7	12
Enseignement secondaire	209	44
EST - Préparatoire modulaire	19	48
EST - Accueil / Insertion	4	12
EST - Cycle inférieur	107	141
EST - Régime technique	77	48
EST - Formation de technicien	41	42
EST - Régime professionnel	50	59
Total	1000	1000



DESCRIPTION

Le cycle 1, qui correspond à l'ancienne éducation préscolaire, s'étend sur trois années et s'adresse aux enfants de trois à cinq ans. La première année (éducation précoce) est facultative pour les enfants âgés de 3 ans. L'inscription d'un enfant en 2e année du cycle 1 est obligatoire si l'enfant a atteint l'âge de 4 ans au 1er septembre.

Le contenu des programmes de l'éducation précoce et de l'éducation préscolaire est déterminé par les plans-cadres respectifs, arrêtés par le ministère de l'Éducation nationale. Les établissements préscolaires sont placés sous la surveillance conjointe du ministère de l'Éducation nationale et des autorités communales.

	2 0 1 0 - 2 0 1 1		
	Nombre d'élèves	Nombre de classes (groupes)	Moyenne élèves / classe (groupe)
Cycle 1 - précoce	3961	227	17,4
Cycle 1 - préscolaire	10195	651	15,7
Total	14156	878	16,1

	É v o l u t i o n P r é c o c e							
	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11
Communes	73	86	94	96	100	103	102	103
Groupes*	139	165	176	180	195	215	229	227
Elèves	3088	3410	3492	3671	3865	4036	4105	3961

	É v o l u t i o n P r é s c o l a i r e							
	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11
Classes	661	666	672	654	643	646	646	651
Elèves	10412	10441	10411	10001	9824	9966	10026	10195

* à noter que les groupes de l'éducation précoce sont souvent organisés en sous-groupes

NATIONALITÉS - Communes à pourcentage élevé d'élèves étrangers (éducation précoce)

Au plan national, 19 communes ou syndicats de communes comptent parmi leurs élèves fréquentant l'éducation précoce un pourcentage d'au moins 50% d'élèves de nationalité étrangère.

Cycle 1 - précoce: Élèves étrangers ≥50% 2010-2011			
Commune / Syndicat	Total	Étrangers	% Étrangers
Bous	13	9	69,2%
Vianden	12	8	66,7%
Colmar-Berg	20	13	65,0%
Differdange	238	154	64,7%
Esch-sur-Alzette	223	137	61,4%
Luxembourg	361	220	60,9%
Ettelbruck	74	45	60,8%
Mondorf-les-Bains	42	25	59,5%
Larochette	27	16	59,3%
Remich	31	18	58,1%
Hobscheid	21	12	57,1%
Hesperange	89	48	53,9%
Lintgen	26	14	53,8%
Petange	138	72	52,2%
Syndicat Medernach	33	17	51,5%
Niederanven	41	21	51,2%
Echternach	43	22	51,2%
Bettembourg	79	40	50,6%
Wiltz	44	22	50,0%

NATIONALITÉS - Communes à pourcentage élevé d'élèves étrangers (éducation préscolaire)

En ce qui concerne l'éducation préscolaire, 27 communes ou syndicats de communes comptent au moins 50% d'élèves étrangers.

Cycle 1 - préscolaire: Élèves étrangers ≥50% 2010-2011			
Commune / Syndicat	Total	Étrangers	% Étrangers
Larochette	66	44	66,7%
Ettelbruck	163	107	65,6%
Esch-sur-Alzette	672	438	65,2%
Rumelange	154	100	64,9%
Wiltz	128	83	64,8%
Differdange	605	385	63,6%
Echternach	129	82	63,6%
Luxembourg	1164	732	62,9%
Beaufort	70	43	61,4%
Bertrange	118	72	61,0%
Petange	389	223	57,3%
Bettendorf	39	22	56,4%
Schifflange	237	131	55,3%
Colmar-Berg	38	21	55,3%
Strassen	120	66	55,0%
Kopstal	53	29	54,7%
Mondorf-les-Bains	75	41	54,7%
Consdorf	37	20	54,1%
Troisvierges	63	34	54,0%
Vianden	39	21	53,8%
Sandweiler	49	26	53,1%
Diekirch	106	56	52,8%
Lintgen	55	29	52,7%
Walferdange	131	69	52,7%
Grevenmacher	126	66	52,4%
Remich	61	31	50,8%
Mersch	169	85	50,3%

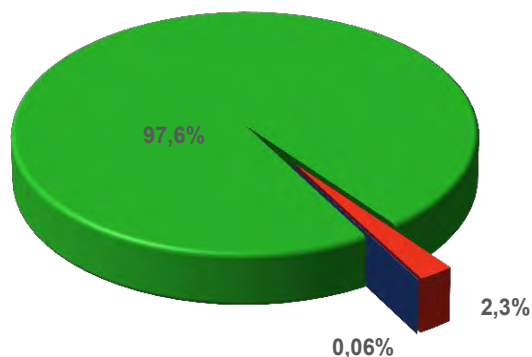
ÂGE THÉORIQUE - Répartition des élèves par âge

La répartition des élèves par âge et par année d'études permet de dresser un constat du retard scolaire par rapport à l'âge théorique pour la fréquentation des différents niveaux d'études.

La notion d'âge théorique (zones en vert dans les tableaux ci-dessous) présuppose que les élèves ont été scolarisés en 1^{re} année de l'éducation préscolaire à l'âge de 4 ans révolus.

âge	Cycle 1 - préscolaire 2010 - 2011					Total
	3	4	5	6	> 6	
absolu	6	5020	4933	232	4	10195
%	0,06%	49,2%	48,4%	2,3%	0,04%	100%

âge théorique	Cycle 1 - préscolaire 2010 - 2011		
	<	=	>
absolu	6	9953	236
%	0,06%	97,6%	2,3%



DESCRIPTION

Les cycles 2 à 4 correspondent à l'ancien enseignement primaire.

- Le cycle 2 concerne les enfants de 6 et 7 ans
- Le cycle 3 concerne les enfants de 8 et 9 ans
- Le cycle 4 concerne les enfants de 10 et 11 ans

Chaque cycle a en principe une durée de deux ans. À la fin de chaque cycle, l'élève doit avoir acquis les socles de compétences, c'est-à-dire les objectifs d'apprentissage, pour pouvoir continuer son parcours au cycle suivant. Dans des cas exceptionnels, l'élève peut passer un cycle en un an ou avoir besoin de 3 ans pour atteindre les socles définis.

Les compétences à acquérir s'inscrivent dans les domaines de développement et d'apprentissage qui sont définis à l'article 7 de la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental :

1. l'alphabétisation, les langues allemande, française et luxembourgeoise, ainsi que l'ouverture aux langues;
2. les mathématiques;
3. l'éveil aux sciences et les sciences humaines et naturelles;
4. l'expression corporelle, la psychomotricité, les sports et la santé;
5. l'éveil à l'esthétique, à la création et à la culture, les arts et la musique;
6. la vie en commun et les valeurs enseignées à travers l'éducation morale et sociale ou l'instruction religieuse et morale.

À la fin du cycle 4 de l'enseignement fondamental, les élèves sont orientés, soit vers l'enseignement secondaire, soit vers l'enseignement secondaire technique. Un avis d'orientation guide les enfants vers l'ordre d'enseignement postprimaire qui correspond à leurs capacités, leurs intérêts et leurs besoins.

EFFECTIFS

	2 0 1 0 - 2 0 1 1		
	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Moyenne Elèves / Classe
Fondamental cycle 2-4	32096	2084	15,4
Total	32096	2084	

ÉVOLUTION

	Enseignement Fondamental cycle 2-4 - Évolution du nombre d'élèves							
	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11
Fondamental cycle 2-4	32187	32586	32871	32933	32814	32274	32312	32096
Enseignement spécial*	269	254	267	203	206	222	-	-
Total	32456	32840	33138	33136	33020	32496	32312	32096

* à partir de 2009/10 l'enseignement spécial fait partie intégrante des cycles 2 à 4 de l'enseignement fondamental

RÉPARTITION PAR ANNÉE D'ÉTUDES

Année d'études	2 0 1 0 - 2 0 1 1		
	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Moyenne Elèves/ Classe
Cycle 2.1	5055	345	14,7
Cycle 2.2	5725	362	15,8
Cycle 3.1	5080	329	15,4
Cycle 3.2	5685	355	16,0
Cycle 4.1	5393	351	15,4
Cycle 4.2	5158	342	15,1
Total	32096	2084	15,4

NATIONALITÉS - Communes à pourcentage élevé d'élèves étrangers

Au plan national, 25 communes ou syndicats de communes affichent un pourcentage d'au moins 50% d'élèves de nationalité étrangère.

Cycle 2-4: Élèves étrangers ≥50% 2010-2011			
Commune / Syndicat	Total	Étrangers	% Étrangers
Larochette	163	126	77,3%
Wiltz	414	282	68,1%
Esch-sur-Alzette	2132	1438	67,4%
Ettelbruck	542	363	67,0%
Vianden	139	91	65,5%
Differdange	1878	1203	64,1%
Luxembourg	3286	2045	62,2%
Echternach	390	233	59,7%
Petange	1247	717	57,5%
Diekirch	380	217	57,1%
Beaufort	213	117	54,9%
Remich	185	100	54,1%
Mondorf-les-Bains	264	142	53,8%
Strassen	318	169	53,1%
Schifflange	675	357	52,9%
Bettendorf	213	111	52,1%
Kayl	615	319	51,9%
Troisvierges	241	125	51,9%
Reisdorf	108	56	51,9%
Lintgen	170	88	51,8%
Walferdange	375	193	51,5%
Mersch	560	287	51,3%
Colmar-Berg	137	70	51,1%
Hesperange	675	343	50,8%
Weiswampach	74	37	50,0%

ÂGE THÉORIQUE - Répartition des élèves par âge et par cycle d'études

La répartition des élèves par âge et par cycle d'études permet de dresser un constat du retard scolaire par rapport à l'âge théorique pour la fréquentation des différents niveaux d'études. La notion d'âge théorique (zones en vert dans les tableaux ci-dessous) présuppose que les élèves ont effectué deux années d'éducation préscolaire tout en ayant été scolarisés en 1^{re} année d'éducation préscolaire à l'âge de 4 ans révolus.

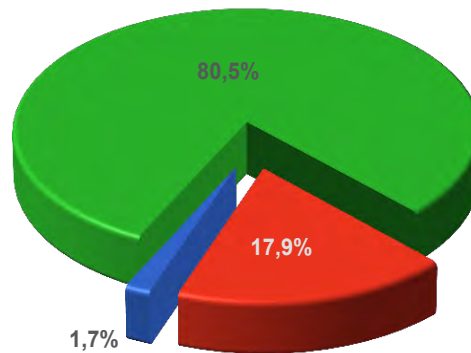
Nombre d'élèves absolu 2010-2011											
âge	5	6	7	8	9	10	11	12	13	>13	Total
Cycle 2.1	96	4705	242	11	1						5055
Cycle 2.2	1	89	4755	810	67	3					5725
Cycle 3.1			73	4079	829	89	9	1			5080
Cycle 3.2				84	4283	1137	174	7			5685
Cycle 4.1				2	99	4081	1047	153	8	3	5393
Cycle 4.2					1	89	3929	992	143	4	5158
Total	97	4794	5070	4986	5280	5399	5159	1153	151	7	32096

Nombre d'élèves relatif 2010-2011											
âge	5	6	7	8	9	10	11	12	13	>13	Total
Cycle 2.1	1,9	93,1	4,8	0,2	0,0						100
Cycle 2.2	0,0	1,6	83,1	14,1	1,2	0,1					100
Cycle 3.1			1,4	80,3	16,3	1,8	0,2	0,0			100
Cycle 3.2				1,5	75,3	20,0	3,1	0,1			100
Cycle 4.1				0,0	1,8	75,7	19,4	2,8	0,1	0,1	100
Cycle 4.2					0,0	1,7	76,2	19,2	2,8	0,1	100
Total	0,3	14,9	15,8	15,5	16,5	16,8	16,1	3,6	0,5	0,0	100

ÂGE THÉORIQUE - Répartition des élèves par rapport à l'âge théorique

Parmi les élèves fréquentant les classes régulières de l'enseignement fondamental (cycle 2-4), 1,7% sont en dessous et 17,9% dépassent l'âge théorique respectif correspondant à leur niveau d'études.

Cycle 2-4 2010-2011			
âge théorique	<	=	>
absolu	534	25832	5730
%	1,7%	80,5%	17,9%



DESCRIPTION

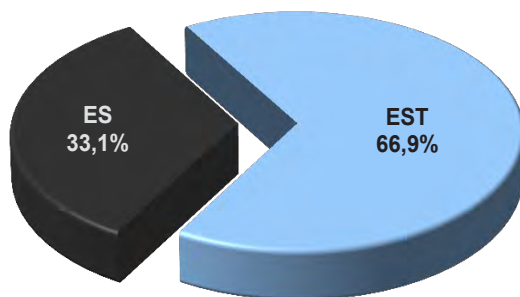
L'enseignement postprimaire comprend l'enseignement secondaire et l'enseignement secondaire technique.

La surveillance de l'enseignement postprimaire appartient à l'État. Elle est exercée par le ministre de l'Éducation nationale et, sous ses ordres, par les directeurs des lycées et des lycées techniques.

Les programmes de l'enseignement postprimaire sont arrêtés par le ministre sur proposition des Commissions nationales des programmes.

EFFECTIFS - Répartition

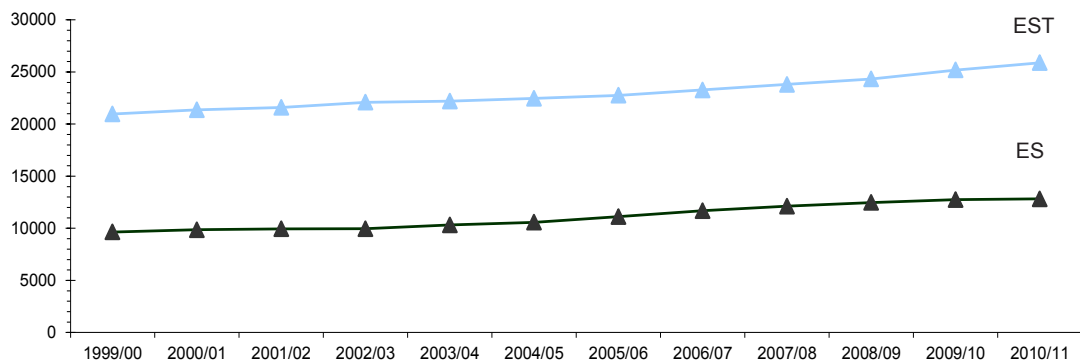
Postprimaire 2010 - 2011			
Nombre d'élèves	Enseignement secondaire	Enseignement secondaire technique	Total postprimaire
absolu	12825	25879	38704
%	33,1%	66,9%	100,0%



EFFECTIFS - Évolution

Les deux ordres d'enseignement ont connu une hausse de leurs effectifs au cours des dernières années.

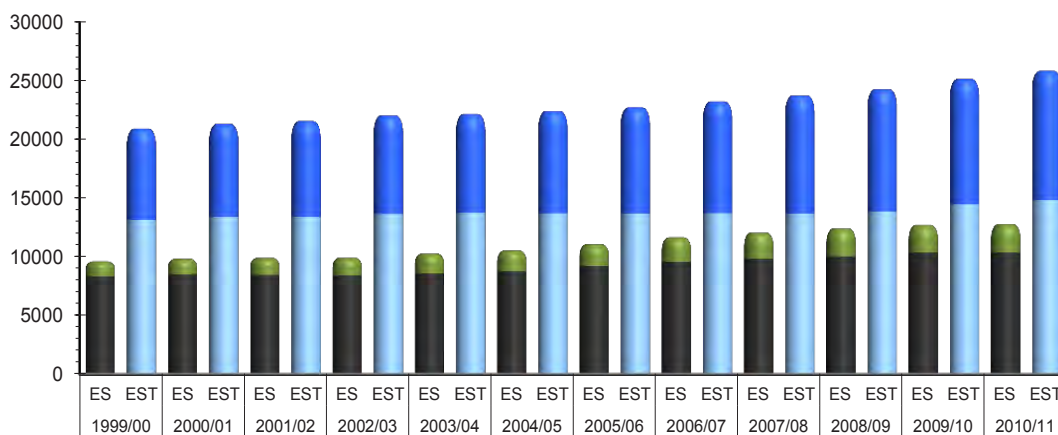
Post primaire 2010 - 2011					
	Enseignement secondaire		Enseignement secondaire technique		Total
	absolu	%	absolu	%	
1999/00	9641	31,5%	20962	68,5%	30603
2000/01	9859	31,6%	21359	68,4%	31218
2001/02	9942	31,5%	21598	68,5%	31540
2002/03	9963	31,1%	22093	68,9%	32056
2003/04	10316	31,7%	22204	68,3%	32520
2004/05	10571	32,0%	22460	68,0%	33031
2005/06	11114	32,8%	22759	67,2%	33873
2006/07	11693	33,4%	23277	66,6%	34970
2007/08	12122	33,7%	23805	66,3%	35927
2008/09	12469	33,9%	24323	66,1%	36792
2009/10	12757	33,6%	25184	66,4%	37941
2010/11	12825	33,9%	25879	66,1%	38704



NATIONALITÉS - Évolution de la répartition des élèves de nationalité luxembourgeoise et étrangère

L'évolution du pourcentage d'élèves étrangers dans les deux ordres de l'enseignement postprimaire est en hausse constante jusqu'en 2009/10, où l'on constate pour la première fois une régression de ce taux.

	Enseignement secondaire			Enseignement secondaire technique		
	Lux.	Etr.	% Etr.	Lux.	Etr.	% Etr.
1999/00	8357	1284	13,3%	13170	7792	37,2%
2000/01	8505	1354	13,7%	13409	7950	37,2%
2001/02	8480	1462	14,7%	13405	8193	37,9%
2002/03	8410	1553	15,6%	13661	8432	38,2%
2003/04	8616	1700	16,5%	13797	8407	37,9%
2004/05	8788	1783	16,9%	13732	8728	38,9%
2005/06	9209	1905	17,1%	13696	9063	39,8%
2006/07	9607	2086	17,8%	13744	9533	41,0%
2007/08	9865	2257	18,6%	13697	10108	42,5%
2008/09	10077	2392	19,2%	13862	10461	43,0%
2009/10	10379	2378	18,6%	14477	10707	42,5%
2010/11	10428	2397	18,7%	14839	11040	42,7%



DESCRIPTION

L'enseignement secondaire luxembourgeois est régi par la loi organique du 10 mai 1968 modifiée par la loi du 22 juin 1989 et par la loi du 12 juillet 2002. La durée des études est de 7 ans. Les études qui conduisent au diplôme de fin d'études secondaires préparent avant tout aux études universitaires.

L'enseignement secondaire comprend une division inférieure et une division supérieure.

La division inférieure comprend les classes de 7^e, 6^e et de 5^e. Après la première année de l'enseignement secondaire, les élèves peuvent opter soit pour l'enseignement classique (avec le latin comme 3^e langue), soit pour l'enseignement moderne (avec l'anglais comme 3^e langue). Pour ce qui est de l'enseignement classique, l'anglais s'ajoute sous forme de 4^e langue à partir de la classe de 5^e.

La division supérieure se compose d'une classe polyvalente (la classe de 4^e) et d'un cycle de spécialisation (classes de 3^e, 2^e et 1^{re}). La spécialisation intervient à partir de la classe de 3^e.

Le cycle de spécialisation de la division supérieure comprend sept sections :

- Section A - Matières prépondérantes: les langues vivantes
- Section B - Matières prépondérantes: les mathématiques et l'informatique
- Section C - Matières prépondérantes: les sciences naturelles et les mathématiques
- Section D - Matières prépondérantes: les sciences économiques et les mathématiques
- Section E - Matières prépondérantes: les arts plastiques
- Section F - Matières prépondérantes: les sciences musicales
- Section G - Matières prépondérantes: les sciences humaines et sociales

Diplôme de fin d'études secondaires							
1 ^{re} A	1 ^{re} B	1 ^{re} C	1 ^{re} D	1 ^{re} E	1 ^{re} F	1 ^{re} G	Division supérieure
2 ^e A	2 ^e B	2 ^e C	2 ^e D	2 ^e E	2 ^e F	2 ^e G	
3 ^e A	3 ^e B	3 ^e C	3 ^e D	3 ^e E	3 ^e F	3 ^e G	
4 ^e classique - moderne						Classe polyvalente	
5 ^e classique - moderne							division inférieure
6 ^e classique - moderne							
7 ^e ES							

EFFECTIFS - Répartition des élèves par niveau d'études

Dans l'enseignement secondaire, les élèves se répartissent sur les niveaux d'études allant de la classe de 7^e à la classe de 1^{re}.

Enseignement secondaire 2010-2011			
Niveau	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Moyenne Elèves/Classe
7e	1945	80	24,3
6e	2024	84	24,1
5e	2037	85	24,0
4e	1906	80	23,8
3e	1756	82	21,4
2e	1622	74	21,9
1re	1535	72	21,3
Total	12825	557	23,0

2010-2011 Division inférieure					
Niveau	Classique	Moderne	LEM*	BAC int.**	Total
7e d'orientation	1895		50		1945
6e	301	1676	47		2024
5e	281	1695	49	12	2037
Total 6e, 5e	582	3371	96	12	4061
% 6e, 5e	14,3%	83,0%	2,4%	0,3%	100,0%

2010-2011 Division supérieure - Classe polyvalente					
Niveau	Classique	Moderne	LEM*	BAC int.**	Total
4e	281	1545	37	43	1906
%	14,7%	81,1%	1,9%	2,3%	100,0%

* LEM: Lycée Ermesinde Mersch (anciennement Neie Lycée), voir page 45

** Le Baccalauréat international prépare à l'obtention d'un diplôme de l'enseignement secondaire. Les programmes menant au Baccalauréat international peuvent être suivis en langue française ou anglaise

EFFECTIFS - Répartition des élèves par niveau d'études

Niveau	2010-2011 Division supérieure								Total
	A	B	C	D	E	F	G	BAC int.	
3e classique	24	76	94	37	5	6	8		250
3e moderne	146	121	297	355	128	38	397	24	1506
3e Total	170	197	391	392	133	44	405	24	1756
3e %	9,7%	11,2%	22,3%	22,3%	7,6%	2,5%	23,1%	1,4%	100,0%
2e classique	30	43	103	53	14	4	14		261
2e moderne	91	105	284	332	124	35	364	26	1361
2e Total	121	148	387	385	138	39	378	26	1622
2e %	7,5%	9,1%	23,9%	23,7%	8,5%	2,4%	23,3%	1,6%	100,0%
1re classique	28	35	106	35	9	10	13		236
1re moderne	145	98	276	291	115	20	344	10	1299
1re Total	173	133	382	326	124	30	357	10	1535
1re %	11,3%	8,7%	24,9%	21,2%	8,1%	2,0%	23,3%	0,7%	100,0%
Total	464	478	1160	1103	395	113	1140	60	4913
%	9,4%	9,7%	23,6%	22,5%	8,0%	2,3%	23,2%	1,2%	100,0%

ÂGE THÉORIQUE - Répartition des élèves par âge et par année d'études

La répartition des élèves par âge et par année d'études permet de dresser un constat du retard scolaire par rapport à l'âge théorique pour la fréquentation des différents niveaux d'études. La notion d'âge théorique (zones en vert dans les tableaux ci-dessous) présuppose que les élèves ont été scolarisés en 1^{re} année d'études primaires à l'âge de 6 ans révolus et qu'ils ont été admis dans une classe de 7^e après leur 6^e année d'études primaires sans avoir redoublé ni 'sauté' aucune classe.

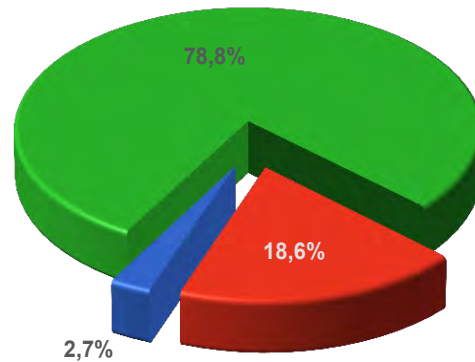
âge	E S N o m b r e d ' é l è v e s a b s o l u 2 0 1 0 - 2 0 1 1													Total
	<12	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	>22	
7e	56	1733	149	7										1945
6e	1	54	1763	186	18	2								2024
5e			50	1668	288	28	3							2037
4e			1	62	1488	303	42	10						1906
3e					47	1291	337	69	9	3				1756
2e						39	1168	332	65	13	4	1		1622
1re						1	31	992	352	109	44	2	4	1535
Total	57	1787	1963	1923	1841	1664	1581	1403	426	125	48	3	4	12825

âge	E S N o m b r e d ' é l è v e s r e l a t i f 2 0 1 0 - 2 0 1 1													Total
	<12	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	>22	
7e	2,9	89,1	7,7	0,4										100
6e	0,0	2,7	87,1	9,2	0,9	0,1								100
5e			2,5	81,9	14,1	1,4	0,1							100
4e			0,1	3,3	78,1	15,9	2,2	0,5						100
3e					2,7	73,5	19,2	3,9	0,5	0,2				100
2e						2,4	72,0	20,5	4,0	0,8	0,2	0,1		100
1re						0,1	2,0	64,6	22,9	7,1	2,9	0,1	0,3	100
Total	0,4	13,9	15,3	15,0	14,4	13,0	12,3	10,9	3,3	1,0	0,4	0,0	0,0	100

ÂGE THÉORIQUE - Répartition des élèves par rapport à l'âge théorique

L'enseignement secondaire se caractérise par un taux de 2,7% d'élèves en avance scolaire et de 18,6% de «retardataires».

		E S 2010-2011		
âge théorique		<	=	>
absolu		342	10103	2380
%		2,7%	78,8%	18,6%



DESCRIPTION

L'enseignement secondaire technique est régi par la loi modifiée du 4 septembre 1990 portant réforme de l'enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle continue. Il est organisé sous la surveillance du ministre.

L'enseignement secondaire technique se compose de trois cycles: le cycle inférieur, le cycle moyen et le cycle supérieur.

Le cycle inférieur comprend les trois premières années d'études, à savoir la 7^e, la 8^e et la 9^e ainsi que les classes modulaires du régime préparatoire destinées aux élèves en difficultés scolaires.

Les cycles moyen et supérieur de l'enseignement secondaire technique comportent trois régimes: le régime professionnel, le régime de la formation de technicien et le régime technique.

Le régime technique est une voie de formation de quatre années, de la 10^e à la 13^e. Il mène au baccalauréat technique, le diplôme de fin d'études secondaires techniques. Ce diplôme prépare à la vie professionnelle et donne accès aux études supérieures non universitaires et universitaires. Ce régime comprend les divisions technique générale, administrative et commerciale, professions de santé et professions sociales. Cette dernière division compte une année d'études supplémentaire (14^e).

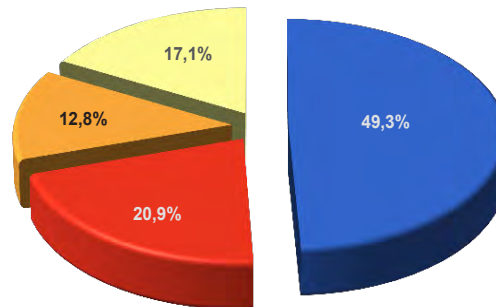
Le régime de la formation de technicien, de la 10^e à la 13^e, est destiné à l'entrée dans la vie professionnelle, mais permet également de poursuivre des études techniques supérieures dans une spécialité correspondant à ces études. Ce régime comprend les divisions administrative et commerciale, agricole, génie civil, artistique, informatique, chimique, mécanique, électrotechnique, hôtelière et touristique. La réussite de l'examen de fin d'études est sanctionnée par le diplôme de technicien.

Les classes du régime professionnel, de la 10^e à la 12^e (voire 13^e pour certaines formations), comprennent les divisions d'apprentissage agricole, artisanal, commercial, hôtelier et touristique, industriel, artisanal et industriel, artisanal et commercial et la division d'apprentissage des professions de santé et des professions sociales. Ce régime de formation, qui prépare à la vie professionnelle, est suivi soit à temps plein au lycée, soit en régime concomitant, soit en régime mixte. Outre l'apprentissage traditionnel sanctionné par un certificat d'aptitude technique et professionnelle (CATP), le régime professionnel offre également un apprentissage sanctionné par un certificat de capacité manuelle (CCM) et un apprentissage visant une insertion socioprofessionnelle menant à un certificat d'initiation technique et professionnelle (CITP), pouvant préparer ultérieurement au CATP.

Une réforme de la formation professionnelle a été mise en oeuvre à partir de la rentrée 2010-2011. Un descriptif complet se trouve au chapitre 9 de cette publication.

EFFECTIFS PAR CYCLE / FORMATION

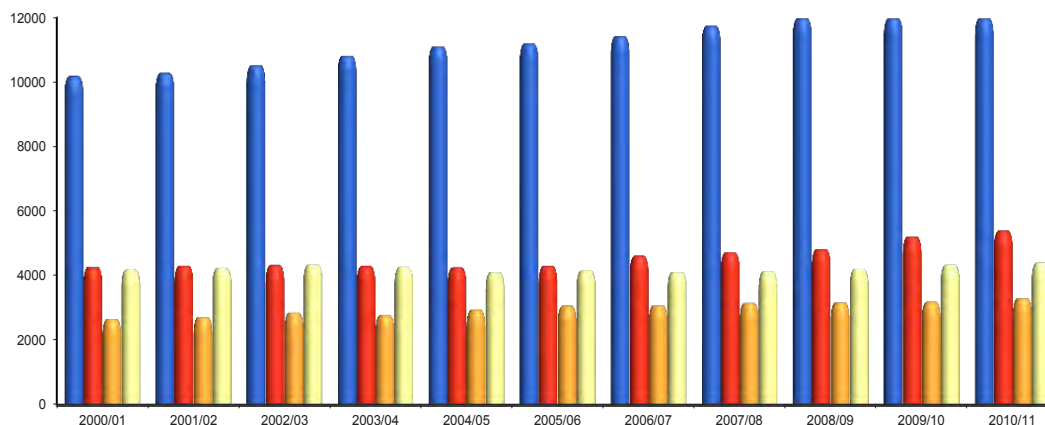
Enseignement secondaire technique 2010-2011		
Cycle / Formation	Nombre d'élèves	relatif
Cycle inférieur	12746	49,3%
Régime technique	5405	20,9%
Régime de la formation de technicien	3315	12,8%
Régime professionnel	4413	17,1%
Total	25879	100,0%



ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DANS LES DIFFÉRENTS CYCLES ET FORMATIONS

Le tableau ci-après reprend la totalité des effectifs de l'enseignement secondaire technique et leur évolution au cours des dernières années. Le cycle inférieur comprend également les élèves des classes modulaires du régime préparatoire, des classes d'accueil et des classes d'insertion.

	cycle inférieur		régime technique		régime de la formation de technicien		régime professionnel		Total absolu
	absolu	%	absolu	%	absolu	%	absolu	%	
2000/01	10196	47,7%	4291	20,1%	2670	12,5%	4202	19,7%	21359
2001/02	10294	47,7%	4323	20,0%	2732	12,6%	4249	19,7%	21598
2002/03	10535	47,7%	4336	19,6%	2869	13,0%	4353	19,7%	22093
2003/04	10835	48,8%	4305	19,4%	2792	12,6%	4272	19,2%	22204
2004/05	11125	49,5%	4265	19,0%	2953	13,1%	4117	18,3%	22460
2005/06	11206	49,2%	4309	18,9%	3072	13,5%	4172	18,3%	22759
2006/07	11434	49,1%	4626	19,9%	3092	13,3%	4125	17,7%	23277
2007/08	11762	49,4%	4739	19,9%	3162	13,3%	4142	17,4%	23805
2008/09	12081	49,7%	4840	19,9%	3182	13,1%	4220	17,3%	24323
2009/10	12421	49,3%	5220	20,7%	3198	12,7%	4345	17,3%	25184
2010/11	12746	49,3%	5405	20,9%	3315	12,8%	4413	17,1%	25879



EFFECTIFS - Répartition des élèves par niveau d'études

Dans l'enseignement secondaire technique, les élèves se répartissent par niveau d'études de la classe de 7^e à la classe de 14^e.

Depuis l'année scolaire 2003/04, des classes d'accueil et des classes d'insertion ont été créées au cycle inférieur et au régime préparatoire modulaire. Les élèves y apprennent la langue luxembourgeoise et y sont familiarisés avec le système éducatif luxembourgeois.

Ces classes sont reprises dans la suite avec un niveau «99».

Enseignement secondaire technique 2010-2011					
Niveau	cycle inférieur	régime technique	régime de la formation de technicien	régime professionnel	Total
7e	3528				3528
8e	3883				3883
9e	4713				4713
10e		1514	1119	1771	4404
11e		1224	772	1373	3369
12e		1199	711	1251	3161
13e		1116	713	18	1847
14e		352			352
99	622				622
Total	12746	5405	3315	4413	25879

EFFECTIFS - Répartition des élèves par niveau d'études

Niveau	Enseignement secondaire technique 2010-2011 cycle inférieur		
	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Moyenne Elèves/Classe
7e préparatoire	712	51	14,0
8e préparatoire	828	58	14,3
9e préparatoire	808	59	13,7
Total préparatoire	2348	168	14,0
classes d'accueil	258	18	14,3
E2C	35	3	11,7
IPDM	329	32	10,3
Total accueil / IPDM	622	50	12,4
7e secondaire technique	1442	69	20,9
7e classes d'insertion A/F	91	6	15,2
7e adapt	546	30	18,2
7e LEM	61	3	20,3
7e projet cycle inférieur (PROCI)	676	33	20,5
Total 7e cycle inférieur	2816	141	20,0
8e technique	1486	68	21,9
8e classes d'insertion A/F	177	12	14,8
8e polyvalente	624	35	17,8
8e LEM	56	3	18,7
8e projet cycle inférieur (PROCI)	712	36	19,8
Total 8e cycle inférieur	3055	154	19,8
9e technique	1518	70	21,7
9e classes d'insertion A/F	296	18	16,4
9e polyvalente	716	38	18,8
9e pratique	545	34	16,0
9e LEM	73	4	18,3
9e projet cycle inférieur (PROCI)	757	39	19,4
Total 9e cycle inférieur	3905	203	19,2
Total	12746	716	17,8

EFFECTIFS - Répartition des élèves par régime, division et métier

Régime technique	2009/10	2010/11
(Classes de 10 ^e , 11 ^e , 12 ^e , 13 ^e et 14 ^e)	Nombre d'élèves	Nombre d'élèves
Division technique générale	1258	1295
Division administrative et commerciale	1806	1836
Division professions de santé et professions sociales	2156	2228
Division artistique		46
Total	5220	5405

Régime de la formation de technicien	2009/10	2010/11
(Classes de 10 ^e , 11 ^e , 12 ^e et 13 ^e)	Nombre d'élèves	Nombre d'élèves
Division administrative et commerciale	1672	1796
Division agricole et horticole	168	179
Division génie civil	351	357
Division artistique	207	208
Division informatique	266	241
Division chimique	50	47
Division mécanique	137	149
Division électrotechnique	239	210
Division hôtelière et touristique	108	119
Division équipements du bâtiment		9
Total	3198	3315

Régime professionnel	2009/10	2010/11
(Classes de 10 ^e , 11 ^e , 12 ^e et 13 ^e)	Nombre d'élèves	Nombre d'élèves
Métiers sous la responsabilité de la Chambre d'Agriculture	241	229
Métiers sous la responsabilité de la Chambre de Commerce*	2301	2272
Métiers sous la responsabilité de la Chambre des Métiers*	1803	1912
Total	4345	4413

* Les élèves en classe de 10^e des professions de l'électricité (où les électriciens et les électroniciens sont rassemblés) sont repris à parts égales comme métier sous la responsabilité de la Chambre de Commerce et de la Chambre des Métiers

ÂGE THÉORIQUE - Répartition des élèves par âge et par année d'études

La répartition des élèves par âge et par année d'études permet de dresser un constat du retard scolaire par rapport à l'âge théorique pour la fréquentation des différents niveaux d'études. La notion d'âge théorique (zones en vert) présuppose que les élèves ont été scolarisés en 1^{re} année d'études primaires à l'âge de 6 ans révolus et qu'ils ont été admis dans une classe de 7^e après leur 6^e année d'études primaires sans avoir redoublé ni «sauté» aucune classe.

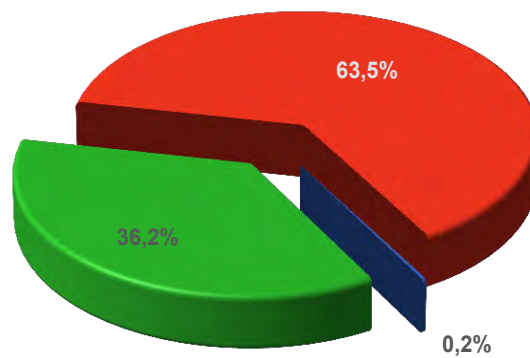
		EST Nombre d'élèves absolu 2010-2011													
âge	<12	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	>22	Total	
7e	15	2131	1189	184	8	1								3528	
8e		22	2133	1347	333	48								3883	
9e			7	1855	1772	866	188	20	3				2	4713	
10e			1	5	1117	1512	987	434	209	67	26	17	29	4404	
11e					2	766	1034	795	438	188	79	29	38	3369	
12e						1	631	847	809	484	224	89	76	3161	
13e							1	432	562	433	276	99	44	1847	
14e									90	135	70	30	27	352	
99	3	68	68	57	178	133	86	16	5	6		1	1	622	
Total	18	2221	3398	3448	3410	3327	2927	2544	2116	1313	675	265	217	25879	

		EST Nombre d'élèves relatif 2010-2011													
âge	<12	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	>22	Total	
7e	0,4	60,4	33,7	5,2	0,2	0,0								100	
8e		0,6	54,9	34,7	8,6	1,2								100	
9e			0,1	39,4	37,6	18,4	4,0	0,4	0,1				0,0	100	
10e			0,0	0,1	25,4	34,3	22,4	9,9	4,7	1,5	0,6	0,4	0,7	100	
11e					0,1	22,7	30,7	23,6	13,0	5,6	2,3	0,9	1,1	100	
12e						0,0	20,0	26,8	25,6	15,3	7,1	2,8	2,4	100	
13e							0,1	23,4	30,4	23,4	14,9	5,4	2,4	100	
14e									25,6	38,4	19,9	8,5	7,7	100	
99	0,5	10,9	10,9	9,2	28,6	21,4	13,8	2,6	0,8	1,0		0,2	0,2	100	
Total	0,1	8,6	13,1	13,3	13,2	12,9	11,3	9,8	8,2	5,1	2,6	1,0	0,8	100	

ÂGE THÉORIQUE - Répartition des élèves par rapport à l'âge théorique

L'enseignement secondaire technique se caractérise par un taux de «retardataires» (63,5%) nettement plus élevé que celui constaté dans l'enseignement secondaire (18,6%), ce qui se confirme dès la classe de 7^e.

E S T 2 0 1 0 - 2 0 1 1			
âge théorique	<	=	>
absolu	54	9155	16048
%	0,2%	36,2%	63,5%



DESCRIPTION DU PROJET CYCLE INFÉRIEUR (PROCI)

Le projet PROCI vise l'«objectif réussite» et constitue un projet éducatif pour les élèves de 7^e, 8^e et 9^e de l'enseignement secondaire technique. Il s'inscrit dans une approche au changement éducationnel qui tend à la fois à améliorer les résultats et à renforcer la capacité de l'école de gérer les changements, ici en premier lieu d'offrir un plus grand suivi de l'élève, une évaluation plus nuancée et une orientation plus efficace.

La réalisation de ce projet pilote a démarré à la rentrée scolaire 2003-2004.

Au départ, quatre lycées ont participé et actuellement 8 des 34 établissements du pays se sont engagés dans la nouvelle direction en optant pour le projet «objectif réussite» au sein du cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique.

La démarche poursuit les objectifs suivants :

- nuancer et rendre plus efficace l'orientation après la 6^e année d'études primaires;
- réduire le phénomène du redoublement;
- changer de paradigme pédagogique en allant vers un modèle plus centré sur l'individu;
- rendre plus efficace l'orientation après la 9^e.

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS D'ÉLÈVES DU PROCI

Évolution des effectifs PROCI				
	7e	8e	9e	Total
2003/04	451	-	-	451
2004/05	610	435	-	1045
2005/06	514	593	441	1548
2006/07	533	481	641	1655
2007/08	580	551	541	1672
2008/09	722	594	594	1910
2009/10	717	716	636	2069
2010/11	676	712	757	2145

DESCRIPTION DU LYCEE ERMESINDE MERSCH (LEM) ANCIENNEMENT PROJET NEIE LYCÉE (NL)

Le Neie Lycée a ouvert ses portes à la rentrée 2005-2006 aux élèves de classes de 7e de l'enseignement secondaire, de l'enseignement secondaire technique et de l'enseignement préparatoire modulaire. Tout en mettant en œuvre de nouvelles méthodes d'enseignement, les objectifs restent les mêmes que ceux des autres établissements : orienter l'élève vers la spécialisation des études et vers la vie professionnelle et citoyenne.

La coopération au sein des équipes pédagogiques garantit la cohérence du projet. L'établissement respecte globalement le programme d'études officiel, mais applique une nouvelle méthode d'évaluation des élèves : à la fin du cycle, un jury mixte, constitué d'enseignants externes et d'un membre de la direction, décide de la promotion et de l'orientation de l'élève.

Le Neie Lycée est original, dans sa forme et dans ses contenus. Le régime à plein temps qui y est appliqué n'est pas un but en soi, mais plutôt le cadre temporel dont se dote le nouveau lycée pour rendre possible la coopération, une étude encadrée et une vie sociale à l'école.

Le Neie Lycée est en effet axé sur la coopération. Les élèves ont l'occasion de travailler ensemble pendant les cours et en dehors des cours. Les enseignants travaillent en équipe pédagogique et se concertent de façon régulière. La coopération et le sentiment de faire partie d'une communauté jouent un rôle essentiel dans la motivation.

Le Neie Lycée situe la plus grande part des travaux à l'école et réduit les devoirs à domicile. Il entend responsabiliser les élèves en leur donnant très souvent l'occasion de faire des choix et de développer leurs intérêts et leurs talents individuels. Il met l'accent sur le développement de compétences, c'est-à-dire les différentes façons d'assimiler et de manier des savoirs dans des contextes variables.

L'année 2011 est marquée par le projet de règlement grand-ducal faisant du lycée-pilote (Néie Lycée) le Lycée Ermesinde Mersch.

EFFECTIFS D'ÉLÈVES INSCRITS AU NL / LEM

	Évolution des effectifs NL/LEM															
	7e				6e				5e				4e	3e	2e	Total
	ES	EST	PREP	Total	ES	EST	PREP	Total	ES	EST	PREP	Total	ES	ES	ES	
2005/06	48	79	27	154	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	154
2006/07	36	63	15	114	42	63	28	133	-	-	-	-	-	-	-	247
2007/08	37	71	11	119	36	54	19	109	37	50	13	100	-	-	-	328
2008/09	48	66	15	129	44	56	11	111	31	48	12	91	31	-	-	362
2009/10	45	59	16	120	46	68	16	130	45	47	6	98	31	19	-	398
2010/11	50	61	15	126	47	56	13	116	49	73	11	133	37	19	15	446

DESCRIPTION

La loi du 14 mars 1973 portant création d'instituts et de services d'Éducation différenciée a généralisé la scolarité obligatoire pour tous les enfants à besoins éducatifs spéciaux. En effet, la loi du 10 août 1912 ne prévoyait pas la scolarisation d'enfants handicapés.

Suite à la modification de cette loi par la loi du 28 juin 1994 dite sur «l'intégration scolaire», ces élèves peuvent suffire à leur obligation scolaire:

- dans des classes de l'enseignement régulier;
- à temps partiel dans une classe respective des deux ordres d'enseignement susmentionnés;
- dans des classes des centres et instituts spécialisés de l'Éducation différenciée;
- dans une institution spécialisée à l'étranger.

Les admissions dans les centres et instituts spécialisés de l'Éducation différenciée se font sur proposition de la Commission médico-psycho-pédagogique nationale.

Le ministère ayant dans ses attributions l'Éducation nationale est responsable de l'aspect éducatif, le ministère ayant dans ses attributions la Santé publique est responsable de l'aspect médical et le ministère ayant dans ses attributions la Famille est responsable de l'aspect familial et social de l'Éducation différenciée. Les centres et les instituts sont gérés par la direction de l'Éducation différenciée qui fait partie du ministère ayant dans ses attributions l'Éducation nationale.

La description de l'Éducation différenciée doit se faire en deux volets :

- la scolarisation dans les centres et instituts de l'Éducation différenciée (les écoles);
- les services assurant une assistance ambulatoire.

Les informations reprises dans ce chapitre contiennent les données concernant le travail en ambulatoire du Centre de Logopédie, de l'Institut pour déficients visuels (IDV), des équipes multiprofessionnelles de l'Éducation différenciée (anciennement SREA et SGE). Les enfants qui bénéficient d'un appui d'un ou de plusieurs des services mentionnés sont inscrits dans une classe de l'enseignement fondamental ou dans un centre ou institut spécialisé de l'Éducation différenciée.

Les institutions subventionnées par l'État moyennant une convention ne font pas partie de cette description statistique.

LA SCOLARISATION À L'ÉDUCATION DIFFÉRENCIÉE

Durant l'année scolaire 2010/11, 690* élèves ont fréquenté les structures scolaires faisant partie de l'Éducation différenciée.

RÉPARTITION

Institut	2010-2011		Total
	Garçons	Filles	
Centres d'Éducation différenciée/ CPP	249	151	400
Centre de Logopédie	119	50	169
Centre d'intégration scolaire	8	2	10
Centre d'observation	8		8
Institut pour enfants autistiques et psychotiques	39	6	45
Institut pour infirmes moteurs cérébraux	36	22	58
TOTAL	459	231	690

* hormis élèves dépassant l'âge usuel de scolarisation

LE TRAVAIL EN AMBULATOIRE

Les services assurant une assistance ambulatoire:

- LE CENTRE DE LOGOPÉDIE

Le Centre de Logopédie n'assure pas seulement la scolarisation d'élèves souffrant de troubles de la parole ou de l'ouïe, mais suit également les élèves en question dans les classes régulières.

En 2010/11, 5078 enfants ont bénéficié d'un traitement logopédique ambulatoire.

- L'INSTITUT POUR DÉFICIENTS VISUELS (IDV)

Créé en 1975, l'Institut pour déficients visuels est une institution étatique au sein de l'Éducation différenciée. Ses objectifs sont l'éducation, la scolarisation, l'autonomie ainsi que l'intégration familiale, scolaire et sociale des personnes aveugles et malvoyantes.

En 2010/11, 90 enfants présentant des déficiences visuelles sont intégrés dans une classe de l'enseignement régulier (fondamental et postprimaire) et bénéficient d'un accompagnement de l'Institut pour déficients visuels.

- ÉQUIPES MULTIPROFESSIONNELLES DE L'ÉDUCATION DIFFÉRENCIÉE (ANCIENNEMENT SREA)

La loi du 28 juin 1994 prévoit pour les enfants affectés d'un handicap sensoriel, moteur, mental ou comportemental la possibilité d'une admission dans les classes de l'enseignement régulier au lieu d'une admission dans des centres et instituts de l'Éducation différenciée. Ces enfants ont alors droit, en cas de besoin, à une aide qui est à organiser dans l'établissement scolaire.

En 2010/11, 488 enfants handicapés, à besoins éducatifs spéciaux ou à troubles importants d'apprentissage sont intégrés dans une classe de l'enseignement régulier (fondamental et postprimaire) en bénéficiant d'un appui de la part des équipes multiprofessionnelles (anciennement SREA).

- ÉQUIPES MULTIPROFESSIONNELLES DE L'ÉDUCATION DIFFÉRENCIÉE (ANCIENNEMENT SGE)

Le Service de guidance de l'enfance s'est développé dans le cadre de la loi du 14 mars 1973 portant création d'instituts et de services d'Éducation différenciée. Le 19 juin 1990, il a été instauré officiellement par les règlements grand-ducaux respectifs portant création et organisation du Service de guidance de l'enfance.

En 2010/11, les équipes multiprofessionnelles (anciennement SGE) ont apporté leur aide à 1924 enfants qui, par l'effet de problèmes éducatifs, psychologiques, psychosomatiques, neurologiques ou mentaux, ont rencontré des difficultés de développement et d'épanouissement dans leur famille et à l'école, dans l'enseignement fondamental ou dans une institution scolaire de l'Éducation différenciée.

PROCÉDURE

La procédure de passage de l'enseignement fondamental vers l'enseignement secondaire et secondaire technique remplace l'ancien examen d'admission. Elle est en vigueur depuis l'année scolaire 1996-1997. Selon les nouvelles dispositions, l'admission à une classe de 7^e se fait sur base d'un avis d'orientation émis par un conseil d'orientation instauré pour chaque classe à la fin du cycle 4 de l'enseignement fondamental.

Le conseil d'orientation est présidé par l'inspecteur d'arrondissement et comprend l'instituteur-titulaire du cycle 4.2 de l'enseignement fondamental ainsi qu'un professeur ayant une expérience de l'enseignement secondaire et un professeur ou un instituteur ayant une expérience de l'enseignement secondaire technique. Depuis l'année scolaire 1997-1998, un psychologue du CPOS (Centre de Psychologie et d'Orientation Scolaire) participe au conseil d'orientation avec voix consultative si les parents optent pour son intervention.

Les conseils d'orientation élaborent et formulent, pour chaque élève, un avis d'orientation qui est fondé sur les critères suivants:

- l'avis des parents;
- l'avis de l'instituteur-titulaire du cycle 4.2 sur le développement des compétences des élèves;
- les notes des bulletins du cycle 4.2;
- les résultats à des épreuves standardisées organisées dans le courant de la dernière année du cycle 4.

L'avis d'orientation est formulé en faveur d'une des trois voies de formation possibles après le cycle 4 de l'enseignement fondamental:

- la classe de 7^e de l'enseignement secondaire technique (7^e EST);
- la classe d'orientation de l'enseignement secondaire (7^e ES);
- l'enseignement préparatoire (classe modulaire du régime préparatoire) de l'enseignement secondaire technique (7^e PREP).

Un rallongement du cycle 4 de l'enseignement fondamental est possible dans des cas exceptionnels, à la demande des parents, sur décision de l'instituteur-titulaire et avec l'accord de l'inspecteur d'arrondissement. Tout élève orienté vers une classe d'orientation de l'enseignement secondaire peut être inscrit à une classe de 7^e de l'enseignement secondaire technique. Des procédures de recours sont possibles si des parents souhaitent inscrire leur enfant a priori orienté vers une classe de 7^e de l'enseignement secondaire technique dans une classe de 7^e de l'enseignement secondaire, respectivement inscrire leur enfant a priori orienté vers une classe préparatoire de l'enseignement secondaire technique dans une classe de 7^e de l'enseignement secondaire technique.

PROCÉDURE - Orientation des élèves

À la fin de l'année scolaire 2010/2011, 5381 élèves de l'enseignement fondamental ont été orientés vers l'enseignement postprimaire. De ces élèves, 5154 (95,8%) avaient participé à la fin du cycle 4.2 à la procédure régulière d'orientation de l'enseignement fondamental vers l'enseignement postprimaire.

227 élèves (4,2%) ont été orientés vers l'enseignement postprimaire avant la fin régulière de l'enseignement fondamental, en raison de leur âge, de leur retard scolaire ou, le cas échéant, de leurs capacités d'apprentissage avancées.

Orientation à la fin du cycle 4.2	2010-2011	
	Elèves	%
7 ^e enseignement secondaire	1941	37,7%
7 ^e enseignement secondaire technique	2667	51,7%
Classe préparatoire de l'enseignement secondaire technique	474	9,2%
Rallongement de cycle	72	1,4%
Total	5154	100,0%

Orientation avant la fin régulière de l'ens. fondamental	Elèves	%
7 ^e enseignement secondaire	4	1,8%
7 ^e enseignement secondaire technique	8	3,5%
Classe préparatoire de l'enseignement secondaire technique	215	94,7%
Total	227	100,0%

PROCÉDURE- Rétrospective de l'orientation des élèves à la fin du cycle 4.2

	7e ES		7e ST		7e PREP		Rallongement		Total
	absolu	%	absolu	%	absolu	%	absolu	%	absolu
1996/97	1565	39,6%	2040	51,6%	336	8,5%	9	0,2%	3950
1997/98	1534	39,4%	2070	53,1%	283	7,3%	8	0,2%	3895
1998/99	1652	39,9%	2136	51,6%	347	8,4%	8	0,2%	4143
1999/00	1709	40,9%	2164	51,8%	302	7,2%	6	0,1%	4181
2000/01	1705	39,5%	2251	52,2%	343	8,0%	12	0,3%	4311
2001/02	1711	37,8%	2444	54,0%	351	7,8%	22	0,5%	4528
2002/03	1756	38,4%	2456	53,7%	317	6,9%	42	0,9%	4571
2003/04	1779	38,6%	2454	53,2%	337	7,3%	44	1,0%	4614
2004/05	1975	42,7%	2319	50,2%	295	6,4%	34	0,7%	4623
2005/06	2004	40,1%	2618	52,4%	327	6,5%	44	0,9%	4993
2006/07	2061	41,8%	2528	51,3%	294	6,0%	43	0,9%	4926
2007/08	2067	40,7%	2658	52,4%	327	6,4%	24	0,5%	5076
2008/09	2037	39,7%	2708	52,8%	360	7,0%	26	0,5%	5131
2009/10	1939	38,1%	2674	52,5%	444	8,7%	38	0,7%	5095
2010/11	1941	37,7%	2667	51,7%	474	9,2%	72	1,4%	5154

The page features a light green background with three horizontal red lines. Small squares in blue, orange, and green are placed at various intervals along these lines, creating a decorative border.

3

DIPLÔMES ET CERTIFICATIONS

APERÇU GLOBAL DES DIPLÔMES ET CERTIFICATS DÉLIVRÉS EN 2010-2011

Le présent chapitre passe en revue les différents diplômes et certificats délivrés dans l'enseignement postprimaire luxembourgeois durant l'année scolaire 2010-2011.

Il s'agit des diplômes suivants:

Enseignement secondaire:

Diplôme de fin d'études secondaires

Enseignement secondaire technique:

- Régime technique:

Diplôme de fin d'études secondaires techniques

- Régime de la formation de technicien:

Diplôme de technicien

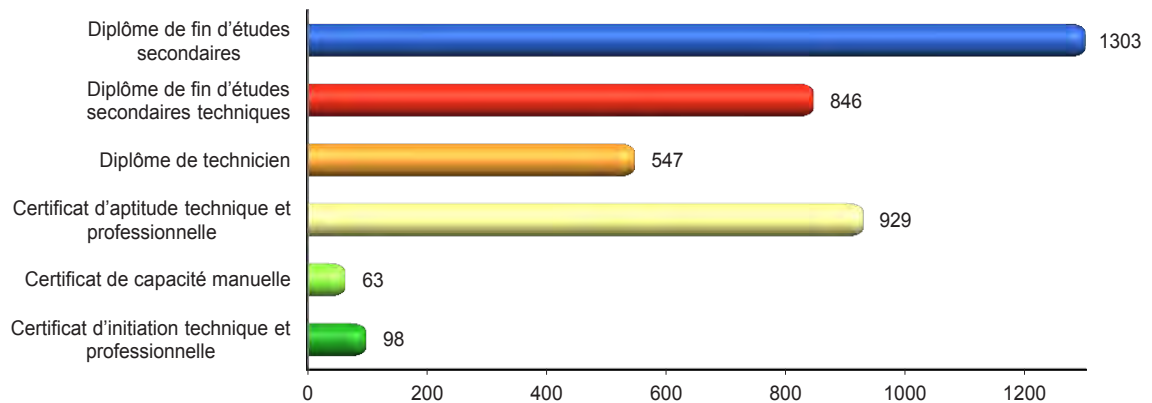
- Régime professionnel:

Certificat d'aptitude technique et professionnelle

Certificat de capacité manuelle

Certificat d'initiation technique et professionnelle

		2010-2011
Dénomination du diplôme		Diplômes
Diplôme de fin d'études secondaires		1303
Diplôme de fin d'études secondaires techniques		846
Diplôme de technicien		547
Certificat d'aptitude technique et professionnelle		929
Certificat de capacité manuelle		63
Certificat d'initiation technique et professionnelle		98
Total		3786



ENSEIGNEMENT SECONDAIRE - Diplôme de fin d'études secondaires

DESCRIPTION

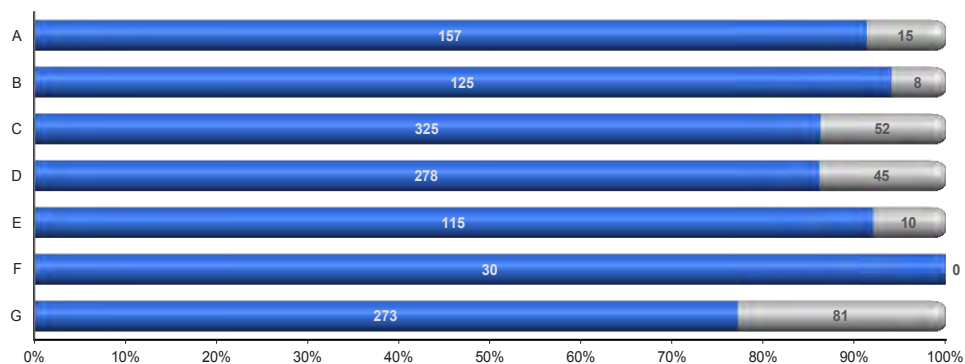
La réussite des études secondaires est sanctionnée par un diplôme de fin d'études secondaires dans l'une des sept sections qui a été choisie en classe de 3^e.

TAUX DE RÉUSSITE PAR SECTION

Les taux de réussite du diplôme de fin d'études secondaires varient de 77,1% pour la section G (sciences humaines et sociales) à 100,0% pour la section F (musique).

Sections	Diplômes ES 2010-2011				
	Admis		Refusés		Total candidats
	Absolu	%	Absolu	%	
Section A - Langues vivantes	157	91,3%	15	8,7%	172
Section B - Mathématiques - Informatique	125	94,0%	8	6,0%	133
Section C - Sciences naturelles - Mathématiques	325	86,2%	52	13,8%	377
Section D - Sciences économiques - Mathématiques	278	86,1%	45	13,9%	323
Section E - Arts plastiques	115	92,0%	10	8,0%	125
Section F - Musique	30	100,0%	0	0,0%	30
Section G - Sciences humaines et sociales	273	77,1%	81	22,9%	354
Total	1303	86,1%	211	13,9%	1514

TAUX DE RÉUSSITE PAR SECTION



ÉVOLUTION DU TAUX DE RÉUSSITE

Année scolaire	Admis		Refusés		Total candidats
	Absolu	%	Absolu	%	
2000/01	1071	87,9%	147	12,1%	1218
2001/02	1058	86,7%	162	13,3%	1220
2002/03	1041	86,6%	161	13,4%	1202
2003/04	1140	89,2%	138	10,8%	1278
2004/05	1092	88,2%	146	11,8%	1238
2005/06	1106	87,4%	160	12,6%	1266
2006/07	1175	86,2%	188	13,8%	1363
2007/08	1221	84,6%	223	15,4%	1444
2008/09	1263	83,9%	242	16,1%	1505
2009/10	1309	86,4%	206	13,6%	1515
2010/11	1303	86,1%	211	13,9%	1514

RÉGIME TECHNIQUE - Diplôme de fin d'études secondaires techniques

DESCRIPTION

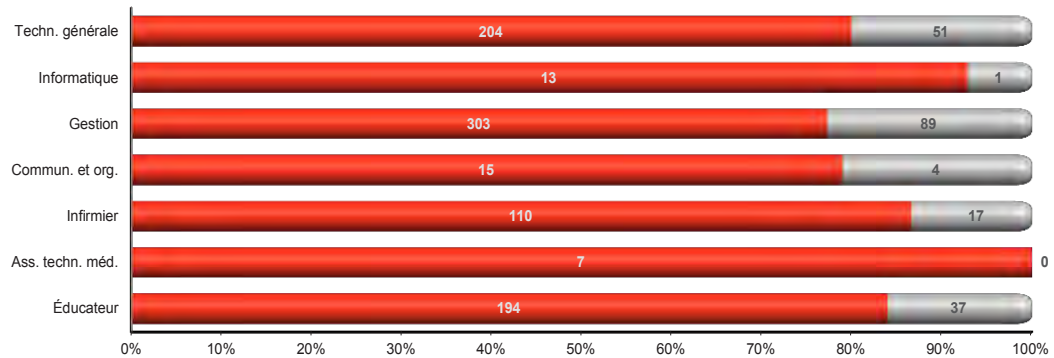
Le régime technique de l'enseignement secondaire technique est sanctionné par le diplôme de fin d'études secondaires techniques. Ce diplôme est obtenu en cas de réussite à l'examen en fin de classe de 13^e pour la division technique générale et la division administrative et commerciale et en cas de réussite à l'examen en fin de classe de 14^e pour la division des professions de santé et des professions sociales.

TAUX DE RÉUSSITE PAR SECTION

Les taux de réussite varient fortement d'une section à l'autre. En effet, on constate un taux de réussite de 100,0% pour la section «assistant technique médical», contre un taux de réussite de 77,3% pour la section «gestion».

		Diplômes RÉGIME TECHNIQUE 2010-2011				
		Admis		Refusés		
Division	Section	Absolu	%	Absolu	%	Total candidats
Division technique générale	Techn. générale	204	80,0%	51	20,0%	255
	Informatique	13	92,9%	1	7,1%	14
Division administrative et commerciale	Gestion	303	77,3%	89	22,7%	392
	Commun. et org.	15	78,9%	4	21,1%	19
Division des professions de santé et des professions sociales	Infirmier	110	86,6%	17	13,4%	127
	Ass. techn. méd.	7	100,0%	0	0,0%	7
	Éducateur	194	84,0%	37	16,0%	231
TOTAL		846	81,0%	199	19,0%	1045

TAUX DE RÉUSSITE PAR SECTION



ÉVOLUTION DU TAUX DE RÉUSSITE

Année scolaire	Admis		Refusés		Total candidats
	Absolu	%	Absolu	%	
2000/01	692	78,7%	187	21,3%	879
2001/02	601	77,2%	177	22,8%	778
2002/03	699	79,5%	180	20,5%	879
2003/04	709	78,7%	192	21,3%	901
2004/05	779	81,0%	183	19,0%	962
2005/06	709	78,7%	192	21,3%	901
2006/07	801	80,4%	195	19,6%	996
2007/08	752	82,6%	158	17,4%	910
2008/09	723	80,1%	180	19,9%	903
2009/10	764	79,5%	197	20,5%	961
2010/11	846	81,0%	199	19,0%	1045

RÉGIME DE LA FORMATION DE TECHNICIEN - Diplôme de technicien

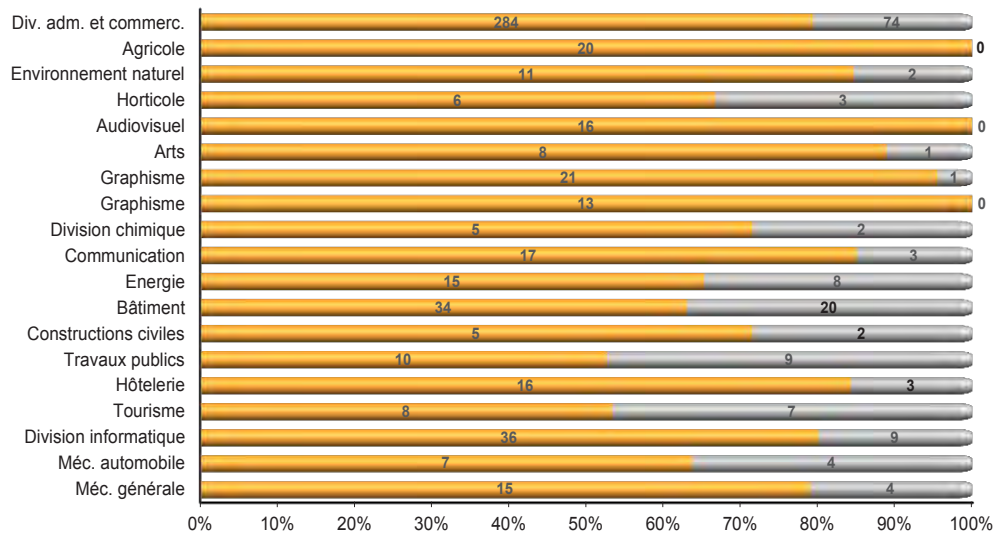
DESCRIPTION

Le régime de la formation de technicien de l'enseignement secondaire technique est sanctionné par le diplôme de technicien au terme de la classe de 13^e. Neuf divisions différentes offrent une ou plusieurs formations couvrant de nombreux domaines avec un taux d'admission allant de 100% pour certaines sections à 52,6% pour la section «travaux publics».

TAUX DE RÉUSSITE PAR SECTION

		Diplômes FORMATION DE TECHNICIEN 2010-2011				
		Admis		Refusés		Total candidats
Division	Section	Absolu	%	Absolu	%	
Division adm. et commerciale		284	79,3%	74	20,7%	358
Division agricole	Agricole	20	100,0%	0	0,0%	20
	Environnement naturel	11	84,6%	2	15,4%	13
	Horticole	6	66,7%	3	33,3%	9
Division artistique	Audiovisuel	16	100,0%	0	0,0%	16
	Arts	8	88,9%	1	11,1%	9
	Graphisme	21	95,5%	1	4,5%	22
	Dessin 3D	13	100,0%	0	0,0%	13
Division chimique		5	71,4%	2	28,6%	7
Division électrotechnique	Communication	17	85,0%	3	15,0%	20
	Energie	15	65,2%	8	34,8%	23
Génie civil	Bâtiment	34	63,0%	20	37,0%	54
	Constructions civiles	5	71,4%	2	28,6%	7
	Travaux publics	10	52,6%	9	47,4%	19
Division hôtelière et touristique	Hôtellerie	16	84,2%	3	15,8%	19
	Tourisme	8	53,3%	7	46,7%	15
Division informatique		36	80,0%	9	20,0%	45
Division mécanique	Méc. automobile	7	63,6%	4	36,4%	11
	Méc. générale	15	78,9%	4	21,1%	19
Total		547	78,3%	152	21,7%	699

TAUX DE RÉUSSITE PAR SECTION



ÉVOLUTION DU TAUX DE RÉUSSITE

Année scolaire	Admis		Refusés		Total candidats
	Absolu	%	Absolu	%	
2000/01	383	78,6%	104	21,4%	487
2001/02	396	77,3%	116	22,7%	512
2002/03	390	73,9%	138	26,1%	528
2003/04	372	73,1%	137	26,9%	509
2004/05	454	79,0%	121	21,0%	575
2005/06	456	75,5%	148	24,5%	604
2006/07	523	76,7%	159	23,3%	682
2007/08	520	74,3%	180	25,7%	700
2008/09	518	73,1%	191	26,9%	709
2009/10	410	68,9%	185	31,1%	595
2010/11	547	78,3%	152	21,7%	699

RÉGIME PROFESSIONNEL - CATP, CCM, CITP

DESCRIPTION

Les études suivies dans le cadre du régime professionnel de l'enseignement secondaire technique comprennent les années d'études de 10^e, 11^e et 12^e. La réussite de la classe de 12^e du régime professionnel débouche soit sur le Certificat d'Aptitude Technique et Professionnelle (CATP), soit sur le Certificat de Capacité Manuelle (CCM). Le Certificat d'Initiation Technique et Professionnelle (CITP) comporte en principe deux années d'études et permet de préparer ultérieurement un CATP. Suivant la nature de la formation suivie, il y a intervention conjointe d'une des chambres patronales, la Chambre des Métiers, la Chambre de Commerce ou la Chambre d'Agriculture et d'une des chambres salariales, la Chambre du Travail ou la Chambre des Employés Privés.

CERTIFICATS DÉLIVRÉS EN 2010-2011

Chambre patronale	Certificats régime professionnel 2010-2011			Total
	CATP	CCM	CITP	
Chambre d'Agriculture	52	10	-	62
Chambre des Métiers	314	53	38	405
Chambre de Commerce	563	-	60	623
Total	929	63	98	1090

Les certificats délivrés durant l'année scolaire 2010-2011 sont repris suivant la chambre patronale concernée.

Formation	Certificats Chambre d'Agriculture 2010-2011		Total
	CATP	CCM	
Agriculteur	8		8
Fleuriste	7	1	8
Floriculteur		1	1
Horticulteur-Maraîcher	1		1
Opérateur de l'Environnement	21		21
Pépinieriste-Paysagiste	15	8	23
Total	52	10	62

CERTIFICATS DÉLIVRÉS EN 2010 - 2011

Formation	Certificats Chambre des Métiers 2010-2011			Total
	CATP	CCM	CITP	
Aide-soignant	82			82
Boucher-charcutier	4	2		6
Boulangier-pâtissier	4	1		5
Carreleur	1	3		4
Charpentier	5			5
Coiffeur	51	11		62
Constructeur-répar. de carross.				0
Couvreur	5	5		10
Débosselaar de véhicules automoteurs	13	12		25
Electricien	13		9	22
Electronicien de véhicules automoteurs	1			1
Esthéticien	3			3
Ferblantier-zingueur	2			2
Imprimeur	1			1
Installateur de chauffage	14		10	24
Installateur sanitaire	4		4	8
Instructeur de cond. de véhic. auto.				0
Instructeur de natation	4			4
Maçon	3	7		10
Magasinier-garage	7			7
Mécanicien d'autos et de motos	36		15	51
Mécanicien de cycles	1	1		2
Mécanicien de machines agricoles et viticoles	5			5
Mécanicien-ajusteur	1			1
Menuisier	11			11
Modiste-chapelier	1			1
Opticien	3			3
Orthopédiste-cordonnier	1			1
Parqueteur	2			2
Pâtissier-confiseur-glacier	5			5
Peintre de véhicules automoteurs	1	2		3
Peintre-décorateur	8	8		16
Photographe	1			1
Plafonneur-façadier		1		1
Relieur				0
Sérigraphie				0
Serrurier	7			7
Traiteur	2			2
Vendeur en boucherie				0
Vendeur en boulangerie-pâtisserie-confiserie	3			3
Vendeur technique en optique	8			8
Vitrier-miroitier	1			1
Total	314	53	38	405

CERTIFICATS DÉLIVRÉS EN 2010 - 2011

Formation	Certificats Chambre de Commerce 2010-2011		
	CATP	CITP	Total
Agent de voyages	8		8
Assistant en pharmacie	14		14
Auxiliaire de vie	38		38
Cuisinier	19	9	28
Décorateur - étalagiste	2		2
Décorateur - publicitaire	1		1
Dessinateur en bâtiment	11		11
Electronicien en communication	26		26
Electronicien en énergie	74		74
Employé administratif et commercial	129		129
Gestionnaire qualifié(e) en logistique	16		16
Hôtelier-restaurateur	14		14
Informaticien qualifié	14		14
Magasinier	1		1
Mécanicien d'usinage	10		10
Mécanicien industriel et de maintenance	49		49
Mécatronicien	18		18
Menuisier-ébéniste	8		8
Restaurateur/trice	21		21
Serrurier de construction	7		7
Serveuse/garçon de restaurant	3	7	10
Vendeur qualifié	66	44	110
Vendeur-magasinier qualifié	14		14
TOTAL	563	60	623

CERTIFICATS DÉLIVRÉS – Évolution

Depuis 2000/01, le nombre total de certificats délivrés dans le régime professionnel de l'enseignement secondaire technique dépasse les 1000 par an.

Année scolaire	Certificats Délivrés			Total
	CATP	CCM	CITP	
1999/00	776	70	119	965
2000/01	821	82	103	1006
2001/02	912	71	96	1079
2002/03	878	64	132	1074
2003/04	871	61	116	1048
2004/05	876	63	125	1064
2005/06	842	66	101	1009
2006/07	873	68	94	1035
2007/08	920	59	73	1052
2008/09	936	47	79	1062
2009/10	945	49	87	1081
2010/11	929	63	98	1090

L'objectif de tout système scolaire est de permettre à un maximum d'élèves d'atteindre la certification correspondant le mieux à leurs compétences. Le calcul d'un taux de certification pour l'enseignement postprimaire luxembourgeois permet de déterminer dans quelle mesure le système éducatif luxembourgeois atteint cet objectif.

Diplômes / Certificats délivrés*		Effectifs de départ	
CATP, CCM, CITP	1081	7e Préparatoire	561
Diplôme de technicien	547	7e PROCI	558
Diplôme de fin d'études secondaires techniques	846	7e EST	1899
Diplôme de fin d'études secondaires	1303	7e ES	1669
Elèves ayant obtenu un certificat de réussite du cycle moyen de l'EST et n'ayant pas continué leurs études	130	Total	4687
Elèves ayant obtenu un certificat de réussite de la classe de 3e de l'ES et n'ayant pas continué leurs études	105		
Total	4012		

* Le taux a été calculé sur la base des effectifs admis en classe de 7^e au début de l'année scolaire en septembre 2004 et des effectifs ayant obtenu leur certificat de réussite de la classe de 11^e/3^e en 2009, leur CATP, CCM ou CITP en 2010 et leur diplôme de fin d'études en 2011.

Le rapport entre le nombre de diplômes et certificats délivrés et le nombre des effectifs de départ donne pour 2010/11 un taux de certification de 85,6%.

Année scolaire	Taux de certification	Année scolaire	Taux de certification
2001/02	79,8%	2009/10	80,4%
2002/03	79,1%	2010/11	85,6%
2003/04	82,8%		
2004/05	80,9%		
2005/06	80,8%		
2006/07	83,2%		
2007/08	82,4%		
2008/09	82,2%		

4

ENSEIGNANTS



DÉFINITIONS

Instituteur nommé à la fonction / Autres intervenants

Dans le cadre des présentes statistiques, on entend par 'instituteur nommé à la fonction' l'instituteur détenteur d'un diplôme d'instituteur ou la maîtresse de jardin d'enfants ayant passé avec succès le concours réglant l'accès à la fonction d'instituteur de l'éducation préscolaire et à celle d'instituteur de l'enseignement primaire et réunissant les conditions de capacités prévues dans la loi du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental.

Sont considérés comme autres intervenants:

- les chargés de cours
 - les détenteurs d'un diplôme d'instituteur n'ayant pas réussi le concours d'admission à la fonction d'instituteur;
 - les détenteurs d'un certificat de qualification ou d'un certificat d'admissibilité à la réserve de suppléants;
 - les détenteurs d'un diplôme de fin d'études secondaires et d'une autorisation de remplacement émise par le Collège des Inspecteurs;
- Les «2^e intervenants à l'éducation précoce», de formation d'éducateur, ainsi que tout autre personnel intervenant à l'enseignement fondamental, sont également repris dans cette catégorie.

Titulaire / Surnuméraire

On entend par 'titulaire' l'instituteur qui assure dans une classe l'intégralité des branches dites principales et qui, en général, assume la responsabilité pédagogique dans cette classe, notamment en matière de promotion d'élèves. Il est la personne de référence de l'élève et de ses parents.

L'article 4 de la loi du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental fixe la tâche normale hebdomadaire d'un instituteur du premier cycle à vingt-cinq leçons d'enseignement direct.

La tâche normale des instituteurs des deuxième, troisième et quatrième cycles comprend vingt-trois leçons d'enseignement direct.

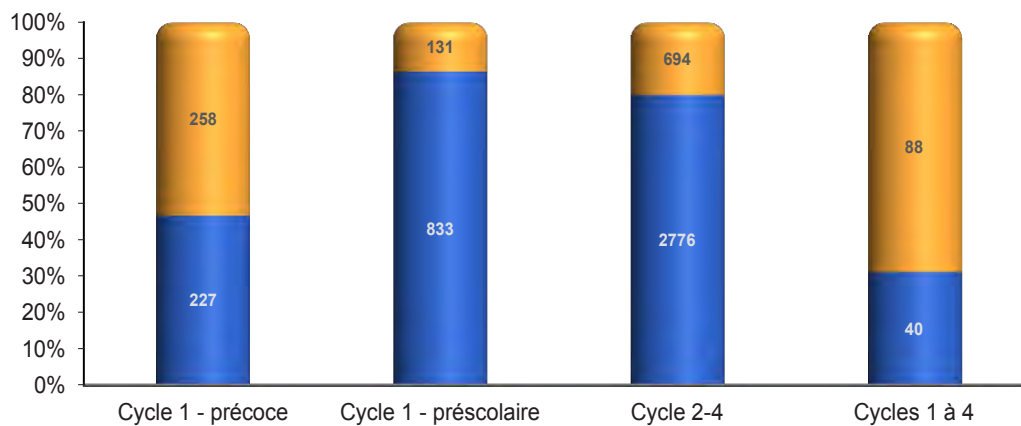
S'y ajoutent à chaque fois cinquante-quatre heures d'appui pédagogique annuelles ainsi que cent vingt-six heures de travail annuelles à assurer dans l'intérêt des élèves et de l'école.

La différence entre leçons hebdomadaires à prester par les instituteurs et l'horaire-type des élèves (vingt-huit heures hebdomadaires) est soit comblée par le titulaire sous forme de prestations d'heures supplémentaires, soit par des enseignants 'surnuméraires' intervenant dans plusieurs classes.

RÉPARTITION INSTITUTEURS NOMMÉS / CHARGÉS DE COURS

Ordre d'enseignement	Instituteurs nommés / Autres intervenants 2010-2011				
	Nommés		Autres		Total
	absolu	%	absolu	%	
Cycle 1 - précoce	227	46,8%	258	53,2%	485
Cycle 1 - préscolaire	833	86,4%	131	13,6%	964
Cycle 2-4	2776	80,0%	694	20,0%	3470
Cycles 1 à 4*	40	31,3%	88	68,8%	128
Total	3876	76,8%	1171	23,2%	5047

* enseignants répartissant leur tâche d'enseignement sur plusieurs ordres d'enseignement



Dans le cycle 1 de l'enseignement fondamental, l'enseignement est assuré principalement par des instituteurs/institutrices ayant passé avec succès un concours réglant l'accès à leur fonction. L'admissibilité à ce concours est conditionnée par un bachelors en sciences de l'éducation ou un diplôme d'études supérieures préparant à la profession d'instituteur et reconnu par le Ministère de l'Éducation nationale.

Les intervenants de l'éducation préscolaire peuvent être des titulaires d'une classe, des surnuméraires intervenant dans une ou plusieurs classes, des 2^e intervenants à l'éducation précoce, des intervenants assurant l'appui langagier en luxembourgeois et des assistants en classe.

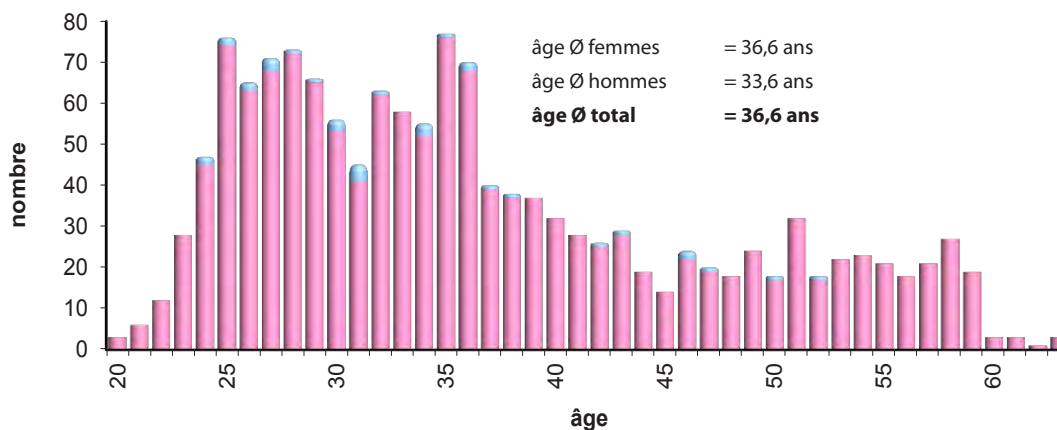
De plus, il est possible de faire la différenciation entre instituteurs nommés et autres intervenants assurant l'éducation préscolaire proprement dite ou l'éducation précoce.

		2010-2011				Total
		Nommés		Autres		
Cycle 1: Intervenants		absolu	%	absolu	%	
Précoce	Titulaire de classe	217	93,9%	14	6,1%	231
	2e intervenant	8	3,3%	235	96,7%	243
	Surnuméraire	2	28,6%	5	71,4%	7
	Appui langagier en luxembourgeois		0,0%	3	100,0%	3
	Assistant en classe		0,0%	1	100,0%	1
Préscolaire	Titulaire de classe	749	94,0%	48	6,0%	797
	Surnuméraires	61	53,0%	54	47,0%	115
	Appui langagier en luxembourgeois	16	61,5%	10	38,5%	26
	Assistant en classe	7	26,9%	19	73,1%	26
Total		1060	73,2%	389	26,8%	1449

RÉPARTITION PAR SEXE ET PAR TRANCHE D'ÂGE

La répartition par sexe du corps enseignant du cycle 1 est sans conteste en faveur des femmes. L'éducation préscolaire compte en effet 1415 intervenantes pour seulement 34 intervenants, soit 97,7% contre seulement 2,3%.

2010-2011				
Tranche d'âge	Femmes	Hommes	Total	%
< 25	94	2	96	6,6%
25-29	342	9	351	24,2%
30-34	266	11	277	19,1%
35-39	257	5	262	18,1%
40-44	132	2	134	9,2%
45-49	97	3	100	6,9%
50-54	111	2	113	7,8%
55-59	106	0	106	7,3%
>60	10	0	10	0,7%
Total	1415	34	1449	100,0%
%	97,7%	2,3%	100,0%	



Dans l'enseignement primaire (cycle 2-4), l'enseignement est assuré principalement par des instituteurs/institutrices ayant passé avec succès un concours réglant l'accès à leur fonction. L'admissibilité à ce concours est conditionnée par un diplôme d'enseignement supérieur d'au moins trois ans et reconnu par le Ministère de l'Éducation nationale.

Les intervenants aux cycles 2 à 4 de l'enseignement fondamental et ceux intervenants dans plusieurs ordres d'enseignement sont à 78,3% des instituteurs nommés et à 21,7% d'autres intervenants.

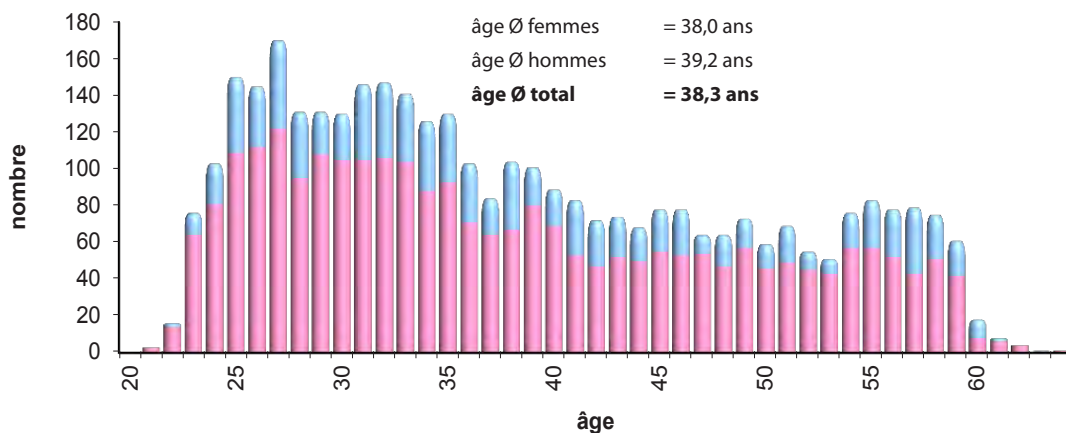
	2010-2011				Total
	Nommés		Autres		
Cycle 2-4					
Titulaires d'une classe	2283	93,9%	149	6,1%	2432
Surnuméraires	192	33,6%	380	66,4%	572
Titulaires de cours d'appui et assistants en classe	250	65,1%	134	34,9%	384
Titulaires de cours d'accueil	38	56,7%	29	43,3%	67
Autres	13	86,7%	2	13,3%	15
Total cycle 2-4*	2776	80,0%	694	20,0%	3470
Cycles 1 à 4					
Titulaires d'une classe	3	100,0%		0,0%	3
Surnuméraires	9	17,3%	43	82,7%	52
Titulaires de cours d'appui et assistants en classe	19	46,3%	22	53,7%	41
Autres	9	28,1%	23	71,9%	32
Total cycles 1 à 4	40	31,3%	88	68,8%	128
Total	2816	78,3%	782	21,7%	3598

* S'y ajoutent les 37 intervenants assurant les cours intégrés en langue portugaise

RÉPARTITION PAR SEXE ET PAR TRANCHE D'ÂGE

Les cycles 2 à 4 se caractérisent par une majorité d'enseignantes par rapport aux enseignants. Bien que cette suprématie numérique ne soit pas aussi prononcée que dans l'éducation préscolaire, elle s'élève tout de même à 73,2 % du total des effectifs. Cependant, on peut constater que la présence féminine parmi le corps enseignant a tendance à augmenter.

Tranche d'âge	2010-2011		Total	%
	Femmes	Hommes		
< 25	162	36	198	5,5%
25-29	546	181	727	20,2%
30-34	508	182	690	19,2%
35-39	375	147	522	14,5%
40-44	271	115	386	10,7%
45-49	266	91	357	9,9%
50-54	240	70	310	8,6%
55-59	245	131	376	10,5%
>60	19	13	32	0,9%
Total	2632	966	3598	100,0%
%	73,2%	26,8%	100,0%	



Dans l'enseignement postprimaire, l'enseignement est principalement assuré par des professeurs ayant réussi leur stage pédagogique. L'accès à ce stage n'est possible qu'après réussite d'un concours de recrutement dans la spécialité respective. L'admissibilité à ce concours est conditionnée par un diplôme d'enseignement supérieur d'au moins quatre ans et reconnu par le Ministère de l'Éducation nationale.

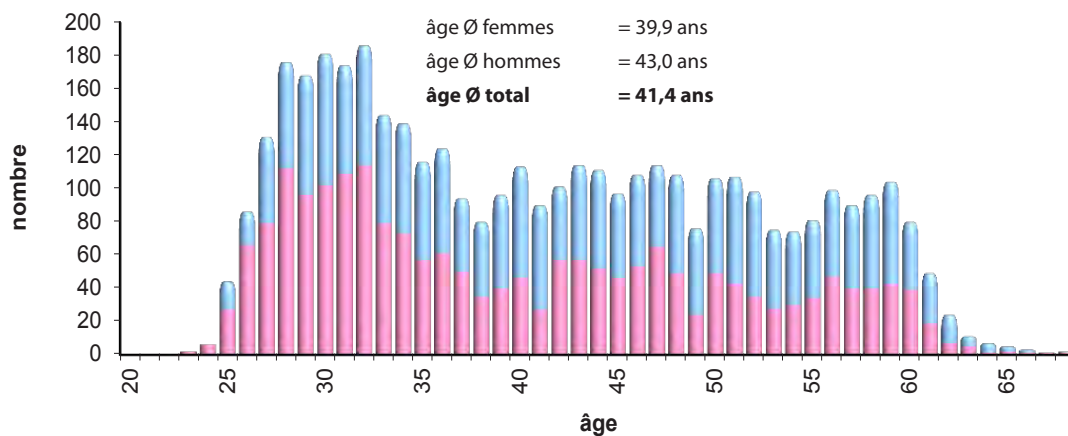
Le corps enseignant dans l'enseignement postprimaire (secondaire et secondaire technique confondus) qui comprend en tout 4091 enseignants, se répartit comme suit:

2010-2011			
	Ens. fonctionnaires	Enseignants chargés	Total
Femmes	1507	542	2049
Hommes	1571	471	2042
Total	3078	1013	4091
%	75,2%	24,8%	100,0%

RÉPARTITION PAR SEXE ET PAR TRANCHE D'ÂGE

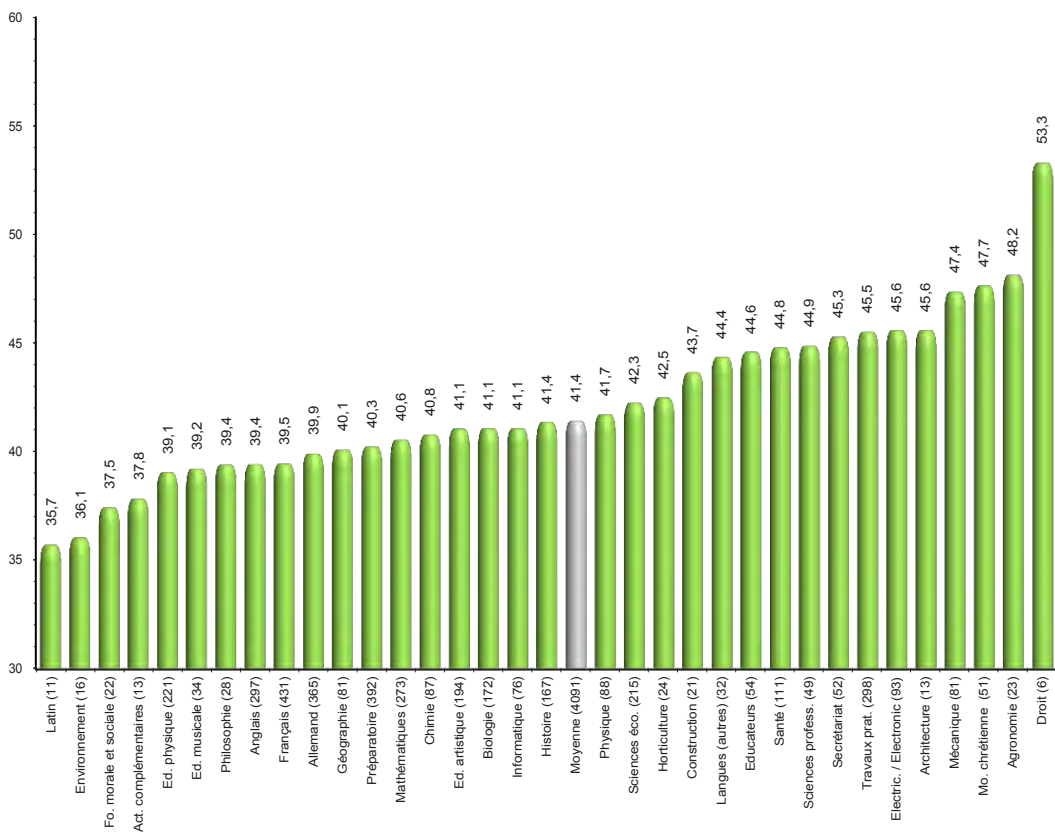
En 2010/11, la répartition entre hommes et femmes dans le corps enseignant de l'enseignement postprimaire est, contrairement à l'enseignement fondamental, plus ou moins égale pour les deux sexes. Parmi les tranches d'âge les plus jeunes, le rapport est favorable au sexe féminin.

Tranche d'âge	2010-2011		Total	%
	Femmes	Hommes		
< 25	8	0	8	0,2%
25-29	380	225	605	14,8%
30-34	477	347	824	20,1%
35-39	243	267	510	12,5%
40-44	239	290	529	12,9%
45-49	237	266	503	12,3%
50-54	185	275	460	11,2%
55-59	204	266	470	11,5%
>60	76	106	182	4,4%
Total	2049	2042	4091	100,0%
%	50,1%	49,9%	100,0%	



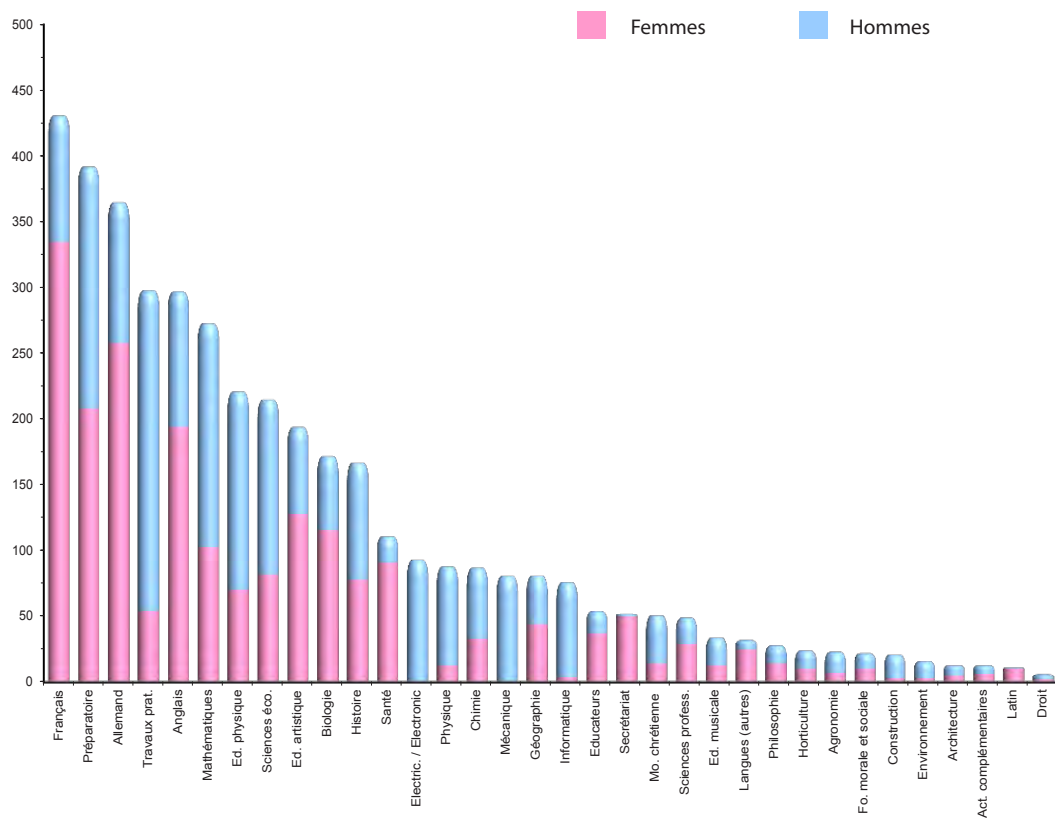
ÂGE MOYEN DES ENSEIGNANTS PAR SPÉCIALITÉ

En 2010/11, l'âge moyen des enseignants dans l'enseignement postprimaire s'élève à 41,4 ans. En détaillant par spécialité on constate que la spécialité « Latin » est assurée par les enseignants les plus jeunes (moyenne de 35,7 ans).



RÉPARTITION DES ENSEIGNANTS PAR SEXE ET PAR SPÉCIALITÉ

Dans les branches de langues, le nombre d'enseignantes dépasse largement celui des enseignants.



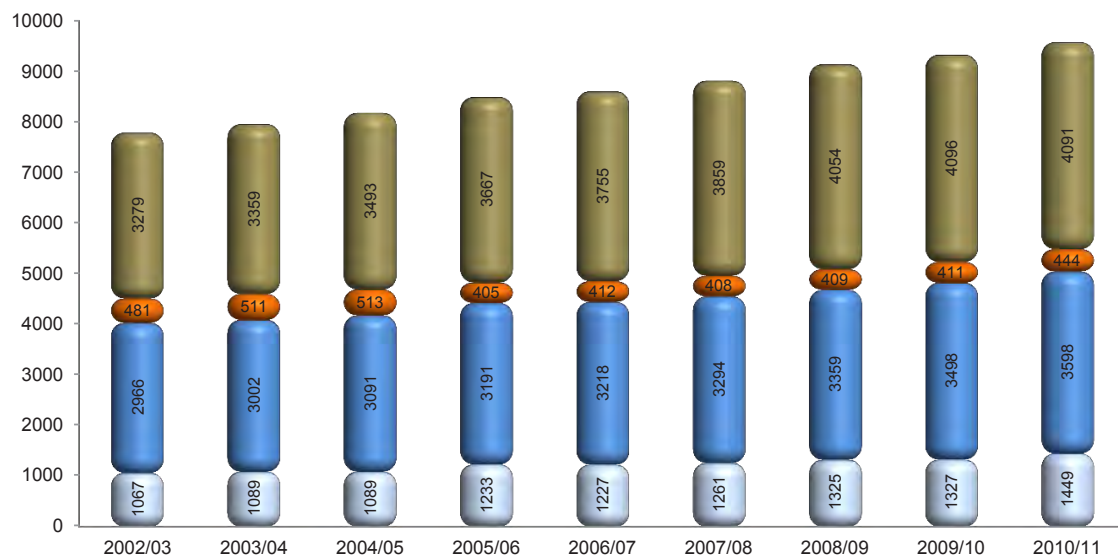
L'Éducation différenciée se caractérise par un éventail beaucoup plus large d'intervenants. Contrairement aux enseignements fondamental et postprimaire où l'enseignement est assuré principalement par des instituteurs et des professeurs, on retrouve dans l'Éducation différenciée un personnel avec des qualifications bien spécifiques.

Le personnel occupé dans l'Éducation différenciée comprend:

2010-2011	EDIFF	LOGO	Total
Direction	2	1	3
Éducateurs gradués	93	9	102
Éducateurs	56	3	59
Éducateurs-instructeurs	17,5	0	17,5
Instituteurs	24,5	23	47,5
Instituteurs d'enseignement logopédique	0	1	1
Instructeurs de natation	2	1	3
Pédagogues	25,5	0	25,5
Professeurs d'enseignement logopédique	0	34	34
Professions de santé	44	0	44
Psychologues	28,5	3	31,5
Chargés de cours	7,5	7	14,5
Personnel administratif	11,5	9	20,5
Personnel technique	20	21	41
Total	332	112	444

ÉVOLUTION

	N o m b r e d' e n s e i g n a n t s									
Ordre d'enseignement	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	
Fondamental cycle 1	1067	1089	1089	1233	1227	1261	1325	1327	1449	
Fondamental cycle 2-4	2966	3002	3091	3191	3218	3294	3359	3498	3598	
Éducation différenciée	481	511	513	405	412	408	409	411	444	
Enseignement postprimaire	3279	3359	3493	3667	3755	3859	4054	4096	4091	
Total	7793	7961	8186	8496	8612	8822	9147	9332	9582	



5

ÉTABLISSEMENTS

RELEVÉ DES BÂTIMENTS SCOLAIRES ET DES CLASSES PAR COMMUNE

Les 46.252 élèves fréquentant l'enseignement fondamental se répartissent comme suit sur les 116 communes que compte le Luxembourg :

Commune	Bâtiments scolaires et classes par commune 2010-2011								
	Cycle 1 - précoce		Cycle 1 - préscolaire		Cycle 2-4		Total		ÉCOLES
	élèves	groupes*	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes	
Bascharage	50	1	148	10	477	31	675	42	1
Beaufort	29	2	70	4	213	14	312	20	1
Beckerich	9	1	41	2	164	12	214	15	1
Berdorf	18	1	39	2	144	8	201	11	1
Bertrange	49	4	118	8	338	23	505	35	1
Bettembourg	79	3	221	13	647	42	947	58	3
Bettendorf	16	1	39	3	213	14	268	18	1
Betzdorf	44	3	86	6	237	15	367	24	1
Bissen	28	1	71	5	217	12	316	18	1
Biwer	17	1	31	2	130	10	178	13	1
Boevange/Attert	17	1	48	3	127	9	192	13	1
Bourscheid	15	1	30	2	98	6	143	9	1
Bous	13	1	28	2	89	6	130	9	1
Burmerange	15	1	20	1	97	6	132	8	1
Clemency	19	1	41	3	168	11	228	15	1
Colmar-Berg	20	1	38	3	137	11	195	15	1
Consdorf	9	0,5*	37	2,5*	137	8	183	11	1
Contern	31	2	51	3	192	11	274	16	1
Dalheim	18	1	34	3	140	9	192	13	1
Diekirch	60	3	106	7	380	26	546	36	1
Differdange	238	12,5*	605	35,5*	1878	115	2721	163	5
Dippach	21	1	63	4	241	16	325	21	1
Dudelange	145	6	429	26	1304	83	1878	115	6
Echternach	43	2	129	8	390	23	562	33	1
Eil	9	1	24	2	80	6	113	9	1
Erpeldange	17	1	36	3	134	10	187	14	1
Esch-sur-Alzette	223	10	672	38	2132	129	3027	177	7
Éttelbruck	74	4	163	10	542	34	779	48	1
Feulen	17	1	35	2	126	8	178	11	1
Fischbach	14	1	27	2	62	4	103	7	1
Frisange	33	2	73	6	222	13	328	21	1
Garnich	15	1	53	3	118	7	186	11	1
Goesdorf	17	1	29	2	130	10	176	13	1
Grevenmacher	36	2	126	8	277	18	439	28	1

Commune	Bâtiments scolaires et classes par commune 2010-2011								
	Cycle 1 - précoce		Cycle 1 - préscolaire		Cycle 2-4		Total		ÉCOLES
	élèves	groupes*	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes	
Grosbous	11	1	21	1	55	3	87	5	1
Heffingen	18	1	33	2	70	6	121	9	1
Hesperange	89	5	244	17	675	45	1008	67	4
Hobscheid	21	2	51	4	194	13	266	19	1
Junglinster	43	3	118	8	403	26	564	37	3
Kayl	62	3	197	12	615	40	874	55	1
Kehlen	35	2	91	5	256	14	382	21	1
Koerich	23	1	50	3	173	12	246	16	1
Kopstal	25	2	53	4	177	12	255	18	1
Larochette	27	1	66	4	163	12	256	17	1
Lenningen	16	1	57	3	150	11	223	15	1
Leudelange	23	1	40	2	108	6	171	9	1
Lintgen	26	2	55	4	170	12	251	18	1
Lorentzweiler	23	2	50	4	176	11	249	17	1
Luxembourg	361	27,5*	1164	84,5*	3286	247	4811	359	19
Mamer	72	4	135	8	405	22	612	34	1
Mersch	60	3	169	11	560	35	789	49	1
Mertert	39	3	79	5	249	19	367	27	2
Mertzig	13	2	42	2	153	10	208	14	1
Mompach	8	1	33	2	88	6	129	9	1
Mondercange	48	2	91	7	331	20	470	29	1
Mondorf-les-Bains	42	2	75	6	264	18	381	26	1
Niederanven	41	2	75	5	251	15	367	22	1
Nommern	23	1	26	2	88	6	137	9	1
Pétange	138	4	389	24	1247	75	1774	103	3
Préizerdau	12	1	29	2	125	7	166	10	1
Rambrouch	26	2	85	5	294	18	405	25	1
Reckange-sur-Mess	16	1	48	3	157	10	221	14	1
Redange-sur-Attert	17	1	60	3	182	12	259	16	1
Reisdorf	13	1	32	2	108	7	153	10	1
Remich	31	2	61	4	185	13	277	19	1
Roeser	59	3	85	5	305	19	449	27	1
Rosport	17	1	42	3	138	9	197	13	1
Rumelange	52	2	154	9	443	26	649	37	1
Saeul			14	1	40	3	54	4	1
Sandweiler	31	1	49	3	187	12	267	16	1
Sanem	104	4	296	18	1086	67	1486	89	6
Schengen	14	1	32	2	115	6	161	9	1

Commune	Bâtiments scolaires et classes par commune 2010-2011								ÉCOLES
	Cycle 1 - précoce		Cycle 1 - préscolaire		Cycle 2-4		Total		
	élèves	groupes*	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes	
Schieren	17	1	28	2	119	7	164	10	1
Schifflange	80	3	237	13	675	39	992	55	3
Schuttrange	37	2	52	4	162	10	251	16	1
Septfontaines			15	1	35	3	50	4	cf. Tuntange
Stadbredimus	18	1	28	2	88	6	134	9	1
Steinfort	31	2	78	6	252	18	361	26	1
Steinsel	43	3	83	5	243	17	369	25	1
Strassen	49	3	120	8	318	21	487	32	1
Syndicat Billek	30	2	92	6	269	16	391	24	1
Syndicat Harlange	19	3	94	4	302	18	415	25	1
Syndicat Heiderscheid	19	1	44	3	155	10	218	14	1
Syndicat Medernach	33	2	65	5	191	13	289	20	1
Syndicat Reuler (Siers)	36	1	86	5	305	18	427	24	1
Syndicat Schoulkauz	18	1	36	2	126	9	180	12	1
Syndicat Sispolo	36	2	113	8	332	19	481	29	1
Syndicat Synécosport	31	2	61	5	202	14	294	21	1
Tandel	25	1	38	3	134	9	197	13	1
Troisvierges	28	1	63	5	241	16	332	22	1
Tuntange	10	1	37	2	93	5	140	8	1
Useldange	11	1	31	2	104	7	146	10	1
Vianden	12	1	39	3	139	11	190	15	1
Vichten	8	1	18	1	68	3	94	5	1
Wahl	10	1	20	1	54	3	84	5	1
Waldbillig	11	1	46	3	126	10	183	14	1
Waldbredimus	13	1	16	1	51	6	80	8	1
Walferdange	44	3	131	9	375	27	550	39	1
Weiler-la-Tour	35	2	57	4	153	10	245	16	1
Weiswampach	14	1	26	1	74	6	114	8	1
Wellenstein	21	1	41	3	97	6	159	10	1
Wiltz	44	4,5*	128	4,5*	414	27	586	36	1
Wincrange	22	1	79	4	278	18	379	23	1
Total: écoles fond. communales	3942	225	10154	649	31828	2067	45924	2941	152
Eis Schoul	12	1	24	1	49	3	85	5	1
Classes d'accueil étatiques à Weilerbach	7	1	17	1	46	4	70	6	1
Ecole francophone à Walferdange					46	3	46	3	1
Ecole privée Notre-Dame Sainte-Sophie					127	7	127	7	1
Total: écoles fondamentales	3961	227	10195	651	32096	2084	46252	2962	156

*classes mixtes

Parmi les 116 communes que compte le Luxembourg, certaines ont regroupé leurs effectifs d'élèves au sein d'un syndicat scolaire.

Nom du syndicat	Communes affiliées	Siège	Date de création
Billek (anc. Dreibern)	Flaxweiler, Wormeldange	Dreiborn	25.02.1969
Harlange	Boulaide, Lac de la Haute Sûre, Winseler	Harlange	03.05.1989
Heiderscheid	Esch-sur-Sûre, Heiderscheid	Heiderscheid	31.03.2000
Medernach	Ermsdorf, Medernach	Medernach	09.12.1992
Reuler	Clervaux, Heinerscheid, Munshausen	Reuler	14.04.1990
Schoukautz	Eschweiler, Kiischpelt	Wilwerwiltz	26.03.1994
Sispolo	Consthum, Hoscheid, Hosingen, Putscheid	Hosingen	05.03.1991
Synécosport	Bech, Manternach	Berbourg	20.05.1993

RELEVÉ DES ÉTABLISSEMENTS ET RÉPARTITION DES ÉLÈVES

Pour l'enseignement postprimaire, il convient d'énumérer les établissements de l'enseignement public et ceux de l'enseignement privé qui suivent le programme de l'Éducation nationale. Certains lycées proposent aussi bien l'enseignement secondaire que l'enseignement secondaire technique.

Enseignement public 2010-2011			
Dénomination de l'établissement	Nombre d'élèves		
	ES	EST	TOTAL
Lycée technique du Centre (LTC), Luxembourg	52	2017	2069
Lycée classique Diekirch (LCD), Diekirch et Mersch	1428	577	2005
Lycée technique Mathias Adam (LTMA), Pétange	122	1874	1996
Lycée technique d'Esch-Alzette (LTE), Esch-sur-Alzette		1831	1831
Lycée Aline-Mayrisch (LAML), Luxembourg	1294	338	1632
Lycée technique de Bonnevoie(LTB), Luxembourg		1601	1601
Lycée Nic-Biever (LNB), Dudelange	244	1344	1588
Athénée de Luxembourg (AL), Luxembourg	1486		1486
Lycée technique des Arts et Métiers (LTAM), Luxembourg		1396	1396
Lycée du Nord (LN), Wiltz	421	938	1359
Lycée classique Echternach (LCE), Echternach	861	487	1348
Lycée Michel Rodange (LMRL), Luxembourg	1290		1290
Lycée de Garçons Esch-sur-Alzette (LGE), Esch-sur-Alzette	1185		1185
Lycée Josy Barthel (LJBM), Mamer	157	983	1140
Lycée de Garçons Luxembourg (LGL), Luxembourg	1136		1136
Lycée technique d'Ettelbruck (LTETT), Ettelbruck		1129	1129
Lycée Hubert Clement (LHCE), Esch-sur-Alzette	1080		1080
Lycée technique Michel Lucius (LTML), Luxembourg		1067	1067
Lycée technique de Lallange (LTL), Esch-sur-Alzette	20	989	1009
Lycée Robert Schuman (LRSL), Luxembourg	1008		1008
Atert-Lycée Redange (ALR), Redange	268	605	873
Lycée technique Joseph Bech (LTJB), Grevenmacher	68	763	831
Lycée technique pour professions de santé (LTPS), Luxembourg, Esch-sur-Alzette et Ettelbruck		795	795
Lycée technique pour professions éducatives et sociales (LTPES), Beringen / Mersch		756	756
Nordstad-Lycée (NOSL), Diekirch	77	614	691
Lycée technique agricole (LTA), Ettelbruck		549	549

Enseignement public 2010-2011 (suite)			
Dénomination de l'établissement	Nombre d'élèves		
	ES	EST	TOTAL
Uelzecht-Lycée (UELL), Luxembourg		529	529
Lycée technique Ecole de Commerce et de Gestion (LTECG), Luxembourg		474	474
Lycée Ermesinde (LEM, anc. NL), Beringen / Mersch	217	229	446
Lycée technique Hôtelier Alexis Heck (LTHAH), Diekirch		291	291
Centre national de formation professionnelle continue Esch-sur-Alzette (CNFPC)		128	128
Centre national de formation professionnelle continue Ettelbruck (CNFPC-E)		112	112
Centre socio-éducatif de l'Etat (CSEE), Dreibern		48	48
École de la 2e chance (E2C), Pétange		35	35
Centre de Logopédie (CL), Luxembourg		5	5
Total Public	12414	22504	34918

Enseignement privé* 2010-2011			
Dénomination de l'établissement	Nombre d'élèves		
	ES	EST	TOTAL
Ecole Privée Fieldgen (Ste Famille), Luxembourg	411	1112	1523
Ecole Privée Ste Anne, Ettelbruck		966	966
Ecole Privée Marie Consolatrice, Esch-sur-Alzette		594	594
Lycée technique privé Emile Metz, Luxembourg		485	485
Ecoles Privées Notre-Dame Ste Sophie, Luxembourg		218	218
Total Privé*	411	3375	3786

Total du nombre d'élèves dans l'enseignement postprimaire 2010-2011			
	ES	EST	TOTAL
Total Public	12414	22504	34918
Total Privé*	411	3375	3786
Total Public + Privé*	12825	25879	38704

* écoles privées qui suivent les programmes officiels de l'Éducation nationale

RELEVÉ DES ÉTABLISSEMENTS ET RÉPARTITION DES ÉLÈVES

Pour le «Schengen-Lyzeum Perl» et les écoles privées et internationales qui n'appliquent pas les programmes officiels de l'Éducation nationale, les élèves se répartissent comme suit sur les différents établissements et les différents ordres d'enseignement:

Écoles privées et internationales et lycée transfrontalier 2010-2011						
Dénomination de l'établissement	Nombre d'élèves					TOTAL
	précoce	préscolaire	primaire	secondaire	sec. technique	
European School of Luxembourg		555	1636	2233		4424
International School of Luxembourg	34	106	343	479		962
Lycée Vauban				815		815
Ecole maternelle et primaire francophone	67	161	364			592
St George's International School	52	65	275	154		546
Schengen-Lyzeum Perl				518		518
Ecoles Privées Notre-Dame Ste Sophie	32	130	226			388
Ecole Waldorf - Fräi-Öffentlech Waldorfschoul	21	45	148	162		376
Ecole Privée Grand Jean Luxembourg					112	112
Montessori L'enfant Roi	41	49				90
Ecole Charlemagne Luxembourg	5	6	11			22
Total	252	1117	3003	4361	112	8845

The background is a solid light orange color. It features four horizontal magenta lines. Between these lines, there are small, solid-colored squares in cyan, dark blue, green, and orange, arranged in a staggered pattern.

6

LE BUDGET DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Le financement de l'enseignement est un domaine très vaste qui nécessite la prise en compte de nombreux aspects. D'un côté, il y a les fonds publics investis par les administrations. Les investissements nationaux peuvent être ventilés selon le niveau central ou communal. D'un autre côté, on distingue les fonds privés qui sont investis par les ménages ou d'éventuels partenaires du secteur privé.

Dans le présent chapitre, l'analyse se concentre tout d'abord sur les dépenses du ministère ayant dans ses attributions l'Éducation nationale. Les différents postes budgétaires y sont détaillés, ainsi que leur évolution au cours des dernières années.

Cependant, pour déterminer le coût réel de l'enseignement au Luxembourg, il convient de considérer également les fonds publics investis par certains autres ministères (transports, bâtiments publics, ...), par les communes ou par des organismes internationaux et aussi les fonds privés.

Tous ces investissements sont pris en compte en deuxième partie de ce chapitre pour la détermination des indicateurs financiers de l'enseignement. Les indicateurs les plus courants utilisés au plan international seront explicités et calculés pour le Luxembourg.

Dispositions budgétaires 2011	
Rubrique	Montant
Dépenses générales	14.843.025 €
Centre de technologie de l'éducation	3.728.351 €
Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT)	5.859.240 €
Centre de psychologie et d'orientation scolaire (CPOS)	4.393.366 €
Sports scolaires et périscolaires	2.040.577 €
Établissements privés d'enseignement	83.346.117 €
Service des restaurants scolaires	5.640.467 €
Éducation différenciée	41.426.954 €
Service de la formation des adultes	2.588.275 €
Inspektorat	4.409.679 €
Enseignement fondamental	452.169.852 €
Enseignement secondaire et secondaire technique	499.984.741 €
Institut national des Langues	7.274.033 €
Service de la formation professionnelle	45.493.312 €
Total	1.173.197.989 €

LE BUDGET DE L'ÉDUCATION NATIONALE

ÉVOLUTION

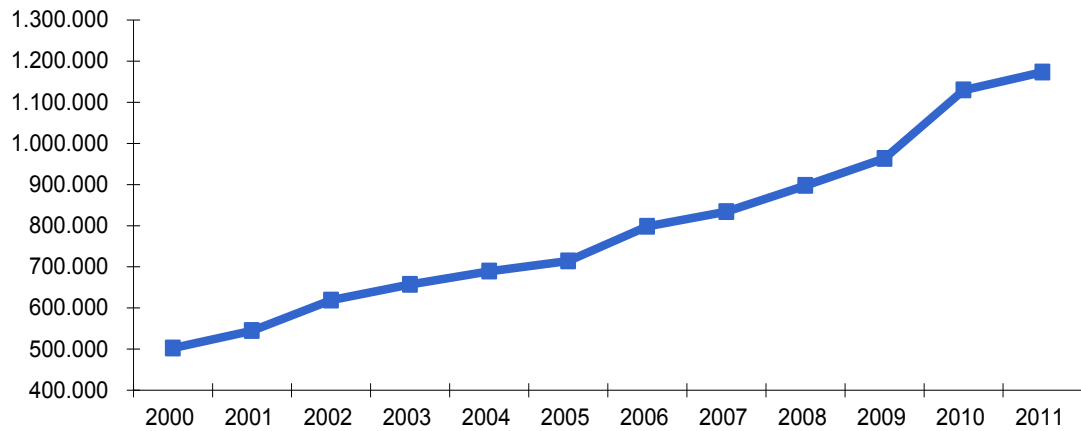
Pour jauger l'évolution du budget public dédié chaque année à l'Éducation nationale, il convient de considérer des sections budgétaires bien spécifiques du budget du ministère ayant dans ses attributions l'Éducation nationale et non pas le total du budget de ce dernier. En effet, les ressorts des différents ministères ont considérablement varié en matière d'enseignement au cours des dernières années.

Etant donné ces modifications structurelles qu'ont connues à la fois le budget et les missions du ministère ayant dans ses attributions l'Éducation nationale au cours des dernières années, le tableau ci-dessous reprend les différentes rubriques budgétaires afférentes au système éducatif.

Rubrique	Évolution Budget											
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Dépenses générales	27.340	35.429	36.884	36.594	37.440	25.074	10.295	8.111	7.248	6.818	6.255	14.843
Centre de technologie de l'éducation	3.159	4.666	4.951	5.332	3.749	2.736	3.483	3.510	3.598	3.605	3.749	3.728
SCRIPT	2.348	2.472	2.601	3.308	3.824	4.204	4.743	4.986	5.170	7.206	6.463	5.859
CPOS	4.671	5.291	5.510	6.075	6.171	7.962	7.640	3.719	3.869	6.710	4.370	4.393
Sports scolaires et périscolaires	1.285	2.291	1.829	1.346	1.981	1.728	1.813	1.720	1.731	1.778	2.056	2.041
Établissements privés d'enseignement	23.847	25.341	28.773	30.516	40.500	44.000	51.000	57.452	59.183	65.650	72.322	83.346
Service des restaurants scolaires	3.150	4.037	8.055	9.969	10.016	9.234	8.522	5.008	5.279	3.078	5.445	5.640
Éducation différenciée	24.207	25.996	27.664	29.890	31.288	32.432	36.271	37.765	38.464	39.518	40.606	41.427
Service de la formation des adultes	3.944	4.785	5.971	6.597	7.214	7.308	8.391	8.841	9.260	9.641	9.689	2.588
Inspectorat	1.835	1.899	2.133	2.190	2.733	2.776	3.024	3.037	3.324	3.596	4.047	4.410
Enseignement fondamental	150.187	157.956	181.259	184.524	197.583	213.970	240.098	246.079	291.127	311.935	437.485	452.170
ES et EST	246.297	256.729	286.536	311.808	318.274	330.986	392.169	417.628	426.055	456.825	489.170	499.985
Institut national des Langues	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	195	7.274
Service de la formation professionnelle	10.333	17.745	26.847	29.258	28.308	31.720	30.968	36.305	43.095	47.001	47.597	45.493
Total	502.603	544.637	619.013	657.407	689.081	714.130	798.417	834.161	897.405	963.361	1.129.447	1.173.198

Les totaux des rubriques considérées témoignent d'une hausse constante des budgets dédiés à l'Éducation nationale.

ÉVOLUTION DU BUDGET DE L'ÉDUCATION NATIONALE *



** uniquement postes du budget considérés sous rubrique*

La première partie de ce chapitre a détaillé le budget de l'Éducation nationale et son évolution au cours des dernières années.

Cependant, pour déterminer le coût effectif de l'enseignement, il ne suffit pas de considérer le budget du ministère ayant dans ses attributions l'Éducation nationale. Tous les autres bailleurs de fonds directs ou indirects de l'enseignement, qu'ils soient publics (État, communes,...) ou privés (ménages, entreprises,...) et toutes les dépenses satellites liées à l'enseignement doivent également être pris en compte pour déterminer un coût total.

Au Luxembourg, une analyse exhaustive de ces dépenses est effectuée annuellement depuis 2002. Les chiffres repris ci-après sont ceux relatifs à l'année budgétaire 2009.

Ainsi, en 2009, l'État luxembourgeois et les 116 communes qui le composent ont investi plus d'un milliard d'euros dans le financement de notre système scolaire. Ce montant pour le moins impressionnant s'est réparti sur la population scolaire fréquentant l'enseignement fondamental et l'enseignement postprimaire.

Les coûts générés par un système scolaire se traduisent par trois types de dépenses : les dépenses de rémunération du personnel enseignant et du personnel non enseignant, les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital. En considérant ces trois différents types de dépenses, il est possible de déterminer le coût effectif du système éducatif luxembourgeois.

RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR AFFECTATION ET PAR FINANCEUR

Bailleur de fonds	Année 2009			Total
	Fondamental	ES	EST	
Ministère de l'Éducation nationale	326.584.551 €	162.600.968 €	324.580.341 €	813.765.860 €
Communes	300.691.928 €	-	-	300.691.928 €
Administration des Bâtiments publics	61.497 €	12.770.755 €	67.018.477 €	79.850.729 €
Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative	29.883.470 €	10.606.251 €	19.111.303 €	59.601.024 €
Ministère de la Famille	32.736.190 €	3.080.202 €	5.323.767 €	41.140.159 €
Ministère de l'Intérieur	33.003.865 €	-	-	33.003.865 €
Ministère des Transports	-	9.140.831 €	15.798.851 €	24.939.681 €
Ministère de la Santé	139.879 €	37.338 €	64.535 €	241.752 €
Landkreis Merzig-Wadern	-	5.053.666 €	-	5.053.666 €
Total	723.101.379 €	203.290.011 €	431.897.274 €	1.358.288.663 €

Les principaux bailleurs de fonds du système éducatif luxembourgeois restent le ministère de l'Éducation nationale et les communes, suivis par l'administration des Bâtiments publics et le ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative.

Affectation	Année 2009			Total
	Fondamental	ES	EST	
Rémunération du personnel enseignant	478.138.547 €	133.508.292 €	265.924.378 €	877.571.218 €
Rémunération du personnel non-enseignant	24.410.527 €	23.593.567 €	42.024.666 €	90.028.761 €
Autres dépenses courantes	112.033.994 €	26.465.904 €	53.287.478 €	191.787.376 €
Dépenses en capital	108.518.310 €	19.722.247 €	70.660.751 €	198.901.308 €
Total	723.101.379 €	203.290.011 €	431.897.274 €	1.358.288.663 €

Plus de 60% des dépenses totales sont investies dans le paiement des rémunérations du personnel enseignant. Viennent ensuite les dépenses en capital, les dépenses courantes et le paiement des rémunérations du personnel non-enseignant.



7

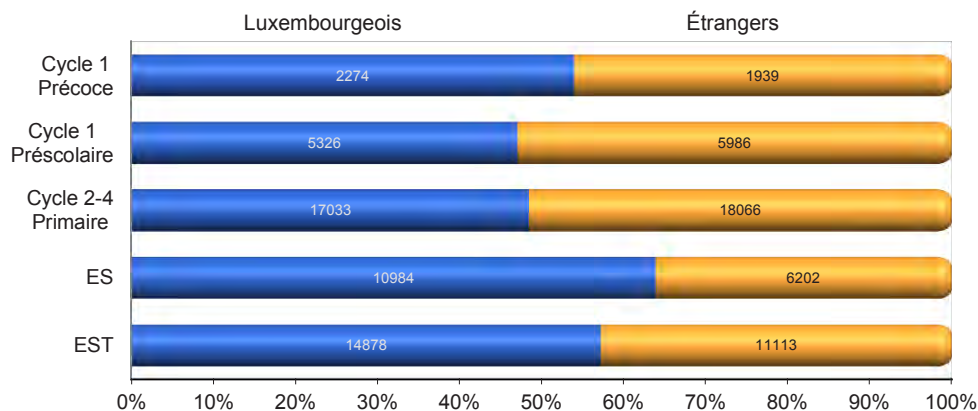
ÉLÈVES SCOLARISÉS
VUE GLOBALE

RÉPARTITION DES ÉLÈVES PAR NATIONALITÉ ET ORDRE D'ENSEIGNEMENT

Traditionnellement les statistiques du Ministère de l'Éducation nationale ne renseignent que sur les écoles publiques et les écoles privées qui suivent les programmes officiels de l'Éducation nationale. Étant donné que d'une part les statistiques internationales prennent toujours en considération la totalité de la population résidante et que d'autre part il n'est pas inutile d'avoir une vue d'ensemble sur la situation scolaire de la jeunesse vivant au Luxembourg, un chapitre supplémentaire donnant quelques éléments de cette vue globale a été introduit en 2007/08.

En 2010/2011, 85646 élèves ont fréquenté l'enseignement public ou l'enseignement privé appliquant les programmes officiels du Ministère de l'Éducation nationale (sans les élèves de l'Éducation différenciée) et 8845 élèves ont fréquenté une école privée ou internationale qui n'enseigne pas les programmes officiels de l'Éducation nationale (voir page 88).

Le tableau qui suit décrit la répartition par nationalité des élèves scolarisés au Luxembourg par ordre d'enseignement pour l'année scolaire 2010/2011.



Cycle 1 - Éducation précoce	Luxembourgeois	Étrangers	TOTAL
Écoles publiques et privées*	2249	1712	3961
Écoles privées et internationales**	25	227	252
TOTAL	2274	1939	4213
	54,0%	46,0%	

Cycle 1 - Éducation préscolaire	Luxembourgeois	Étrangers	TOTAL
Écoles publiques et privées*	5266	4929	10195
Écoles privées et internationales**	60	1057	1117
TOTAL	5326	5986	11312
	47,1%	52,9%	

Cycle 2-4 Ens. primaire	Luxembourgeois	Étrangers	TOTAL
Écoles publiques et privées*	16808	15288	32096
Écoles privées et internationales**	225	2778	3003
TOTAL	17033	18066	35099
	48,5%	51,5%	

Ens. secondaire général	Luxembourgeois	Étrangers	TOTAL
Écoles publiques et privées*	10428	2397	12825
Écoles privées et internationales**	556	3805	4361
TOTAL	10984	6202	17186
	63,9%	36,1%	





Ens. secondaire technique	Luxembourgeois	Étrangers	TOTAL
Écoles publiques et privées*	14839	11040	25879
Écoles privées et internationales**	39	73	112
TOTAL	14878	11113	25991
	57,2%	42,8%	

* Enseignement qui suit les programmes officiels de l'Éducation nationale

** Enseignement qui ne suit pas les programmes officiels de l'Éducation nationale

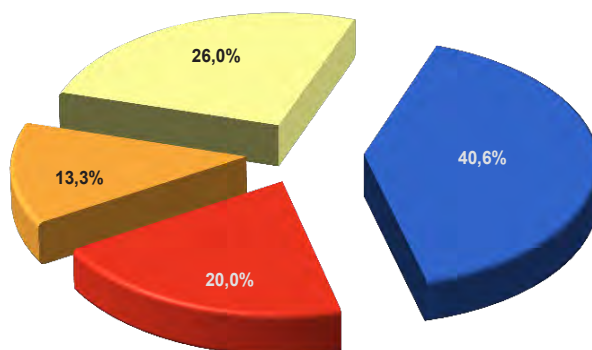
RÉPARTITION DES DIPLÔMES ET CERTIFICATIONS

La répartition des diplômes et certifications délivrés en 2010/2011 mène au tableau suivant:

Diplômes et certifications		écoles publiques et privées*	écoles privées et internat.**	TOTAL
	diplôme de fin d'études secondaires	1303	411	1714
	diplôme de fin d'études secondaires techniques	846	--	846
	diplôme de technicien	547	16	563
	certificats professionnels	1090	9	1099

* Enseignement qui suit les programmes officiels de l'Éducation nationale

** Enseignement qui ne suit pas les programmes officiels de l'Éducation nationale



ÉLÈVES SCOLARISÉS DANS LES PAYS LIMOTROPHES

Parmi les élèves résidant au Luxembourg certains sont scolarisés dans un enseignement précoce, préscolaire, primaire, secondaire ou bien encore spécial d'un pays voisin.

Un recensement dans les pays limitrophes a permis de trouver en tout 3014 élèves résidant au Luxembourg et scolarisés dans un pays limitrophe pour l'année scolaire 2010/2011.

Ces élèves se répartissent de la manière suivante entre l'Allemagne, la Belgique et la France:

Élèves scolarisés dans les pays limitrophes 2010/2011			
	Garçons	Filles	Total
Belgique	1357	1150	2507
France	134	102	236
Allemagne	139	132	271
Total	1630	1384	3014

The page features a grey background with four horizontal magenta lines. Between these lines are small, colored squares in cyan, dark blue, green, and orange, arranged in a staggered pattern.

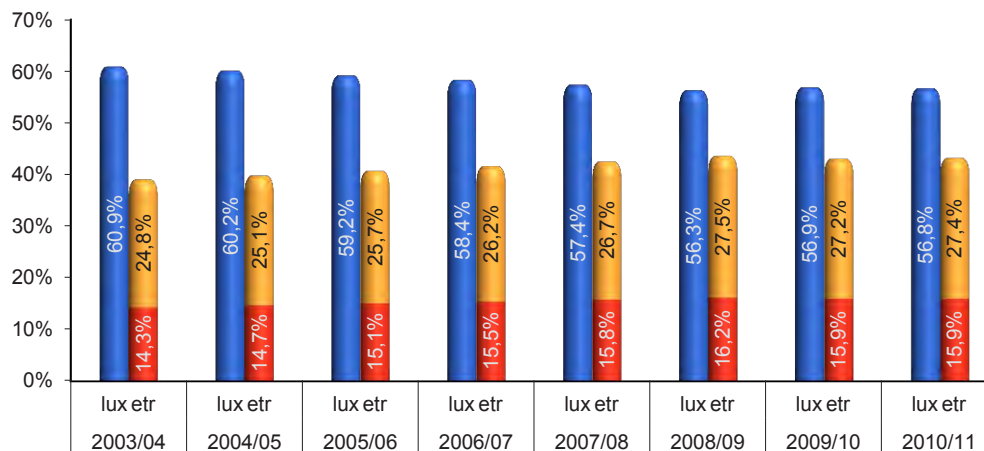
8

NATIONALITÉS ET LANGUES ÉVOLUTION DANS LES DIFFÉRENTS ORDRES D'ENSEIGNEMENT

POPULATION LUXEMBOURGEOISE - ÉVOLUTION

Le contexte démographique du Grand-Duché de Luxembourg est unique dans l'Union européenne. Le recensement de la population au 01.01.2011 dénombre un total de 511.800 habitants, parmi lesquels 221.300 (= 43,2%) personnes de nationalité étrangère. La communauté portugaise, représentant 15,9% de la population résidente au Luxembourg, constitue la population étrangère la plus importante.

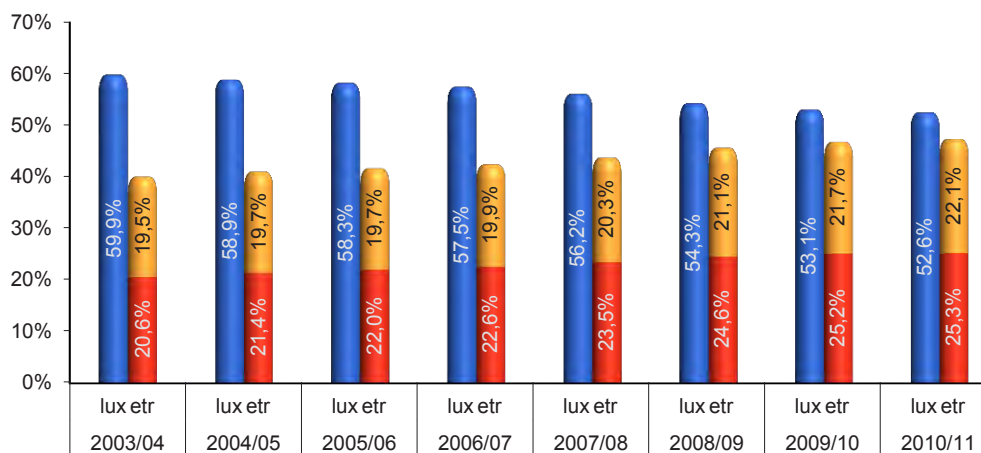
	NATIONALITE							NATIONALITE						
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
luxembg.	277.500	277.800	277.900	277.900	278.000	285.700	290.500	60,2%	59,2%	58,4%	57,4%	56,3%	56,9%	56,8%
portugais	67.800	70.800	73.700	76.600	80.000	79.800	81.300	14,7%	15,1%	15,5%	15,8%	16,2%	15,9%	15,9%
autres	115.900	120.500	124.600	129.300	135.500	136.600	140.000	25,1%	25,7%	26,2%	26,7%	27,5%	27,2%	27,4%
TOTAL	461.200	469.100	476.200	483.800	493.500	502.100	511.800	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%



La proportion des nationalités (luxembourgeoise et autres) ainsi que la première langue parlée au domicile de l'élève sont deux particularités de l'enseignement luxembourgeois. Ces spécificités seront par la suite analysées pour les différents ordres d'enseignement.

NATIONALITÉS DANS L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL - ÉVOLUTION

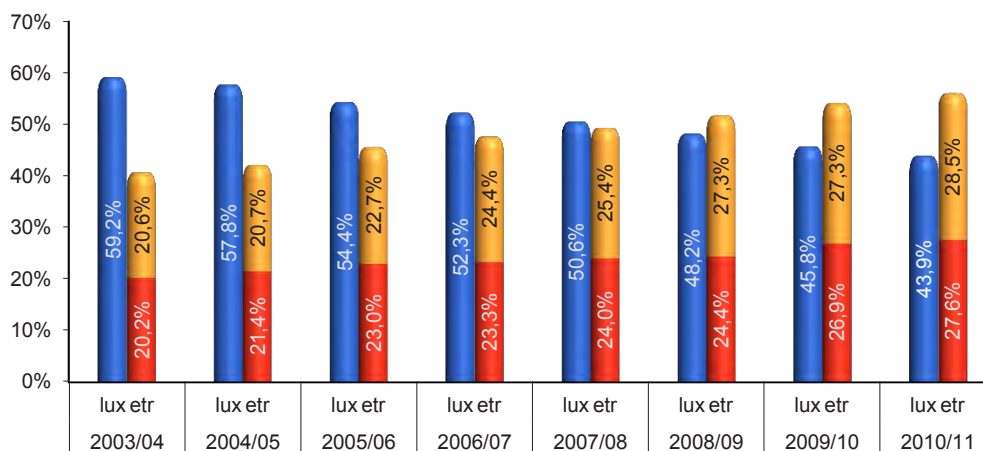
		NATIONALITE							NATIONALITE %						
		2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11
Cycle 1 précoce	luxembg.	1996	1974	2047	2041	2119	2237	2249	58,5%	56,5%	55,8%	52,8%	52,5%	54,5%	56,8%
	portugais	699	743	828	931	965	941	857	20,5%	21,3%	22,6%	24,1%	23,9%	22,9%	21,6%
	autres	715	775	796	893	952	927	855	21,0%	22,2%	21,7%	23,1%	23,6%	22,6%	21,6%
Cycle 1 préscolaire	luxembg.	5897	5851	5514	5282	5071	5018	5266	56,5%	56,2%	55,1%	53,8%	50,9%	50,0%	51,7%
	portugais	2285	2318	2308	2361	2574	2619	2535	21,9%	22,3%	23,1%	24,0%	25,8%	26,1%	24,9%
	autres	2259	2242	2179	2181	2321	2389	2394	21,6%	21,5%	21,8%	22,2%	23,3%	23,8%	23,5%
Cycle 2-4	luxembg.	19622	19590	19366	18916	18069	17427	16808	59,8%	59,1%	58,4%	57,3%	55,6%	53,9%	52,4%
	portugais	7010	7295	7453	7680	7883	8141	8330	21,3%	22,0%	22,5%	23,3%	24,3%	25,2%	26,0%
	autres	6208	6253	6317	6424	6544	6744	6958	18,9%	18,9%	19,1%	19,5%	20,1%	20,9%	21,7%
TOTAL	luxembg.	27515	27415	26927	26239	25259	24682	24323	58,9%	58,3%	57,5%	56,2%	54,3%	53,1%	52,6%
	portugais	9994	10356	10589	10972	11422	11701	11722	21,4%	22,0%	22,6%	23,5%	24,6%	25,2%	25,3%
	autres	9182	9270	9292	9498	9817	10060	10207	19,7%	19,7%	19,9%	20,3%	21,1%	21,7%	22,1%
TOTAL		46691	47041	46808	46709	46498	46443	46252	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%



Le taux d'élèves de nationalité étrangère connaît pour les dernières années une augmentation constante bien que la part des élèves de nationalité luxembourgeoise reste prépondérante.

PREMIÈRE LANGUE PARLÉE AU DOMICILE - ÉVOLUTION

		LANGUE %						
		2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11
Cycle 1 précoce	luxembg.	51,1%	48,4%	47,7%	45,3%	43,3%	41,2%	41,1%
	portugais	22,9%	22,9%	23,6%	24,7%	23,7%	27,2%	26,9%
	autres	26,1%	28,7%	28,7%	30,1%	33,0%	31,5%	32,0%
Cycle 1 préscolaire	luxembg.	51,4%	48,7%	47,0%	45,7%	43,4%	40,8%	38,8%
	portugais	23,7%	24,4%	25,0%	25,2%	26,1%	27,7%	28,6%
	autres	24,9%	26,9%	28,0%	29,1%	30,5%	31,4%	32,6%
Cycle 2-4	luxembg.	60,6%	56,8%	54,4%	52,7%	50,3%	47,9%	45,9%
	portugais	20,6%	22,5%	22,8%	23,6%	24,0%	26,6%	27,4%
	autres	18,8%	20,7%	22,8%	23,7%	25,7%	25,5%	26,7%
TOTAL	luxembg.	57,8%	54,4%	52,3%	50,6%	48,2%	45,8%	43,9%
	portugais	21,4%	23,0%	23,3%	24,0%	24,4%	26,9%	27,6%
	autres	20,7%	22,7%	24,4%	25,4%	27,3%	27,3%	28,5%
TOTAL		100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

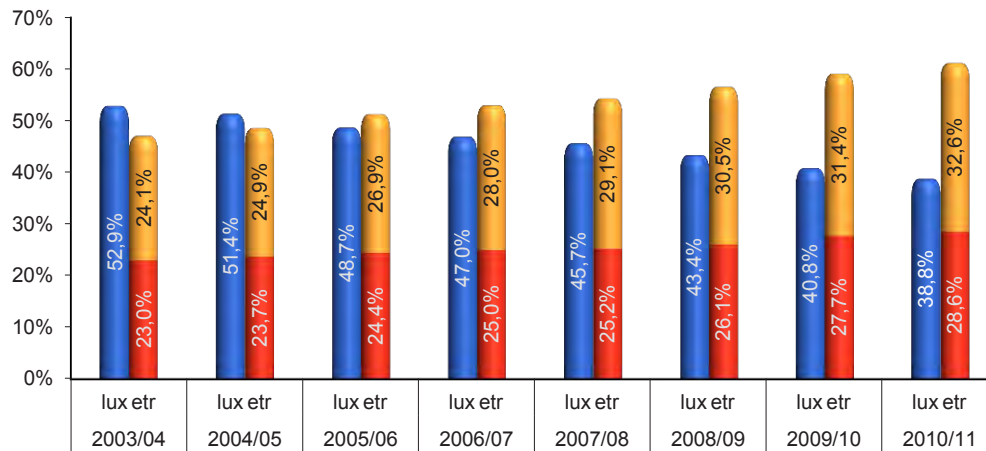


En 2008/09, la langue luxembourgeoise perd sa prépondérance en tant que première langue parlée au domicile parmi le total des élèves de l'enseignement fondamental. En 2010/11, 56,1% des élèves indiquent parler une autre langue que le luxembourgeois comme première langue au domicile, même si la part des élèves de nationalité étrangère n'est que de 47,4% dans cet ordre d'enseignement.

PREMIÈRE LANGUE PARLÉE AU DOMICILE AU CYCLE 1 - PRÉSCOLAIRE

En ce qui concerne l'éducation préscolaire, fréquentée par les élèves les plus jeunes soumis à l'obligation scolaire, déjà à partir de l'année scolaire 2005/06, la première langue parlée au domicile de ces élèves n'est plus majoritairement le luxembourgeois, bien que la nationalité luxembourgeoise reste prépondérante.

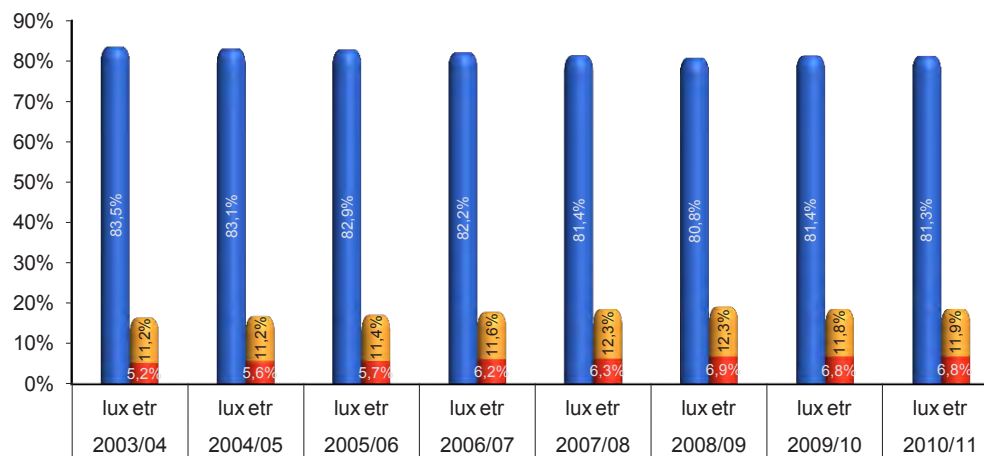
La régression de l'emploi du luxembourgeois en tant que première langue parlée au domicile des élèves s'est par la suite confirmée dans les cycles 2 à 4.



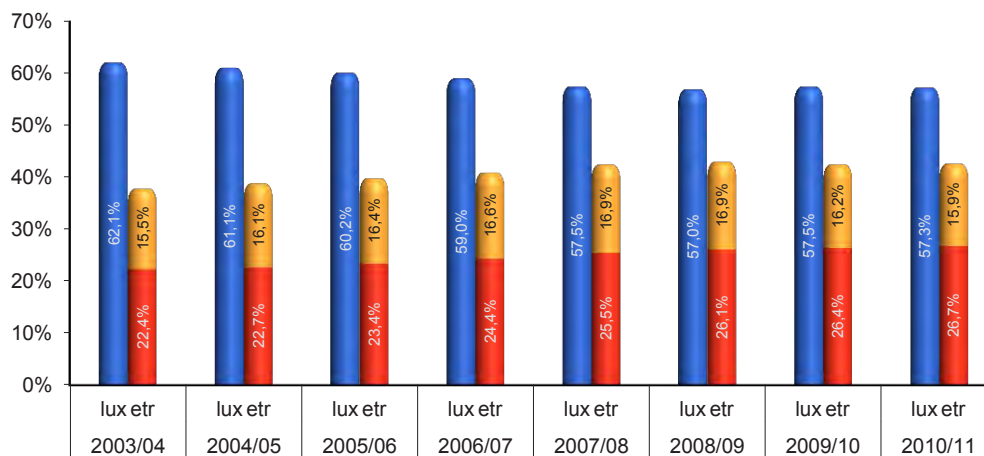
NATIONALITÉS DANS L'ENSEIGNEMENT POSTPRIMAIRE - ÉVOLUTION

		NATIONALITE						NATIONALITE %							
		2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11
ES	luxembg.	8788	9209	9607	9865	10077	10379	10428	83,1%	82,9%	82,2%	81,4%	80,8%	81,4%	81,3%
	portugais	595	636	725	766	855	867	873	5,6%	5,7%	6,2%	6,3%	6,9%	6,8%	6,8%
	autres	1188	1269	1361	1491	1537	1511	1524	11,2%	11,4%	11,6%	12,3%	12,3%	11,8%	11,9%
EST	luxembg.	13732	13696	13744	13697	13862	14477	14839	61,1%	60,2%	59,0%	57,5%	57,0%	57,5%	57,3%
	portugais	5103	5331	5670	6074	6354	6639	6916	22,7%	23,4%	24,4%	25,5%	26,1%	26,4%	26,7%
	autres	3625	3732	3863	4034	4107	4068	4124	16,1%	16,4%	16,6%	16,9%	16,9%	16,2%	15,9%
TOTAL	luxembg.	22520	22905	23351	23562	23939	24856	25267	68,2%	67,6%	66,8%	65,6%	65,1%	65,5%	65,3%
	portugais	5698	5967	6395	6840	7209	7506	7789	17,3%	17,6%	18,3%	19,0%	19,6%	19,8%	20,1%
	autres	4813	5001	5224	5525	5644	5579	5648	14,6%	14,8%	14,9%	15,4%	15,3%	14,7%	14,6%
TOTAL		33031	33873	34970	35927	36792	37941	38704	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

NATIONALITÉS DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GÉNÉRAL - ÉVOLUTION

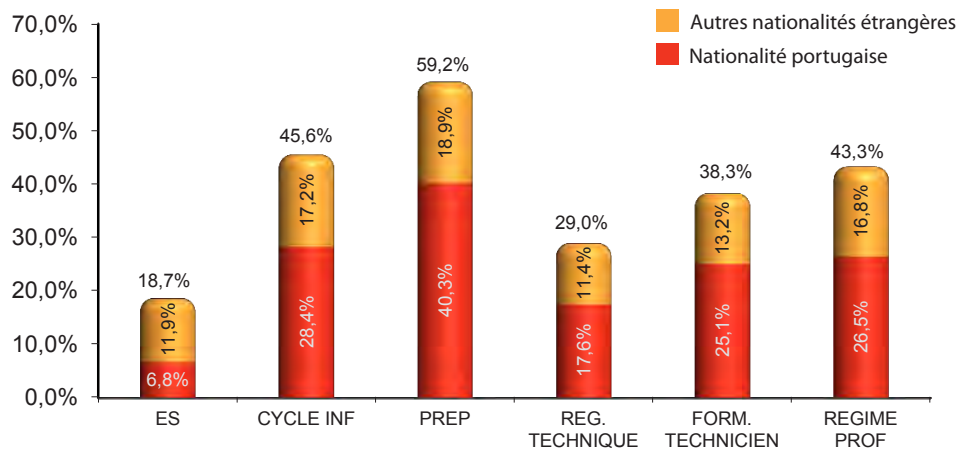


NATIONALITÉS DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE TECHNIQUE - ÉVOLUTION



NATIONALITÉS ÉTRANGÈRES DANS L'ENSEIGNEMENT POSTPRIMAIRE - ANNÉE SCOLAIRE 2010/11

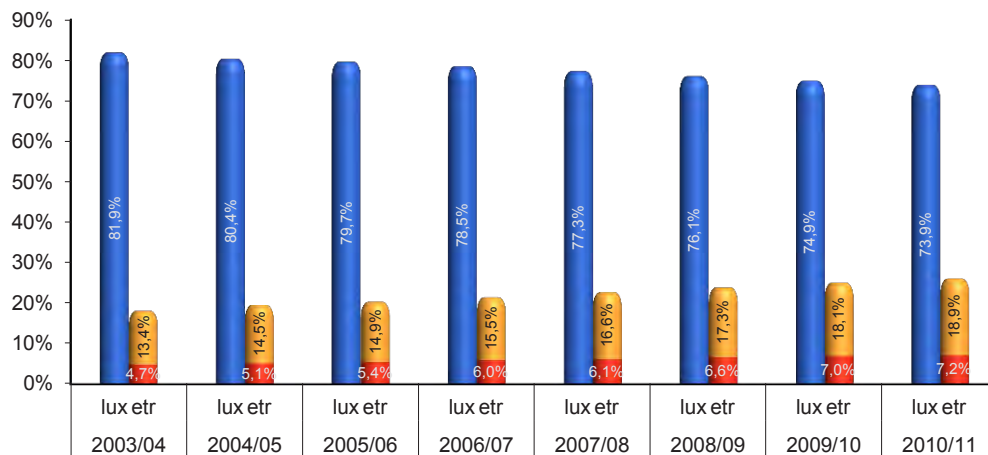
Le graphique qui suit décrit la part des élèves de nationalité portugaise et autres élèves étrangers dans l'enseignement secondaire et les différents ordres de l'enseignement secondaire technique.



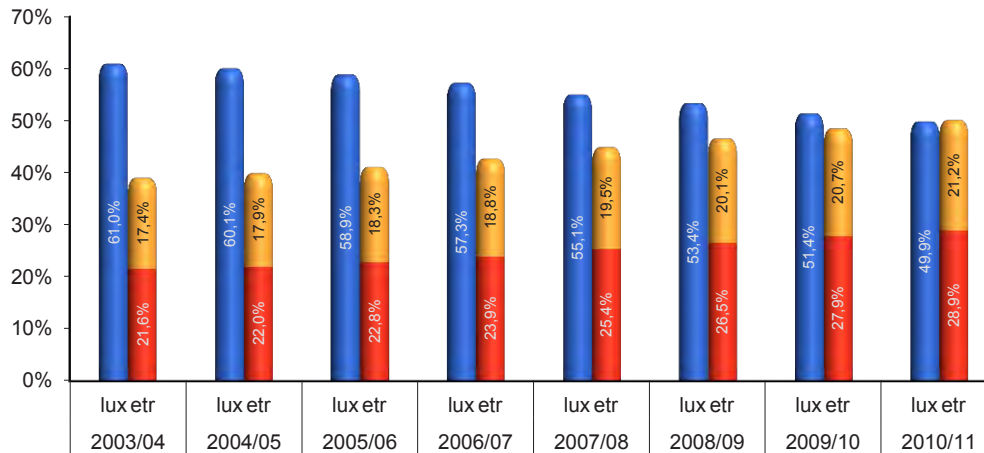
PREMIÈRE LANGUE PARLÉE AU DOMICILE - ÉVOLUTION

		LANGUE %						
		2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11
ES	luxembg.	80,4%	79,7%	78,5%	77,3%	76,1%	74,9%	73,9%
	portugais	5,1%	5,4%	6,0%	6,1%	6,6%	7,0%	7,2%
	autres	14,5%	14,9%	15,5%	16,6%	17,3%	18,1%	18,9%
EST	luxembg.	60,1%	58,9%	57,3%	55,1%	53,4%	51,4%	49,9%
	portugais	22,0%	22,8%	23,9%	25,4%	26,5%	27,9%	28,9%
	autres	17,9%	18,3%	18,8%	19,5%	20,1%	20,7%	21,2%
TOTAL	luxembg.	66,7%	65,8%	64,5%	62,7%	61,2%	59,4%	57,9%
	portugais	16,5%	17,0%	17,8%	18,8%	19,7%	20,8%	21,7%
	autres	16,8%	17,2%	17,7%	18,5%	19,1%	19,8%	20,4%
TOTAL		100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

PREMIÈRE LANGUE PARLÉE AU DOMICILE DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GÉNÉRAL - ÉVOLUTION

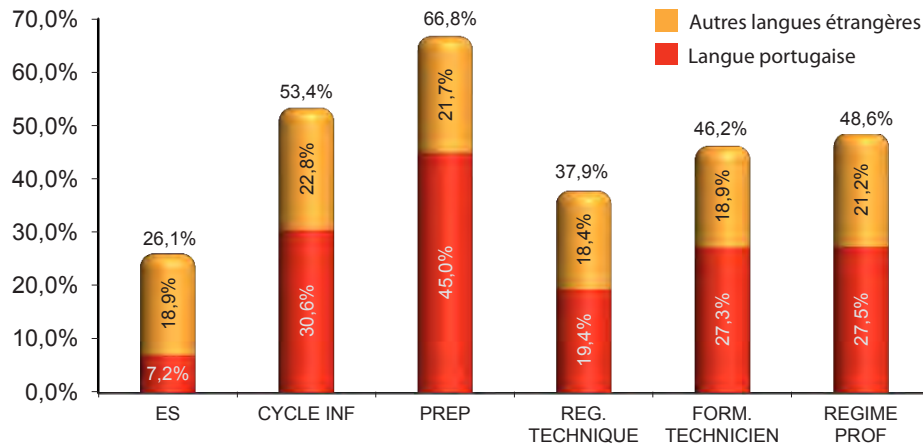


PREMIÈRE LANGUE PARLÉE AU DOMICILE DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE TECHN. - ÉVOLUTION



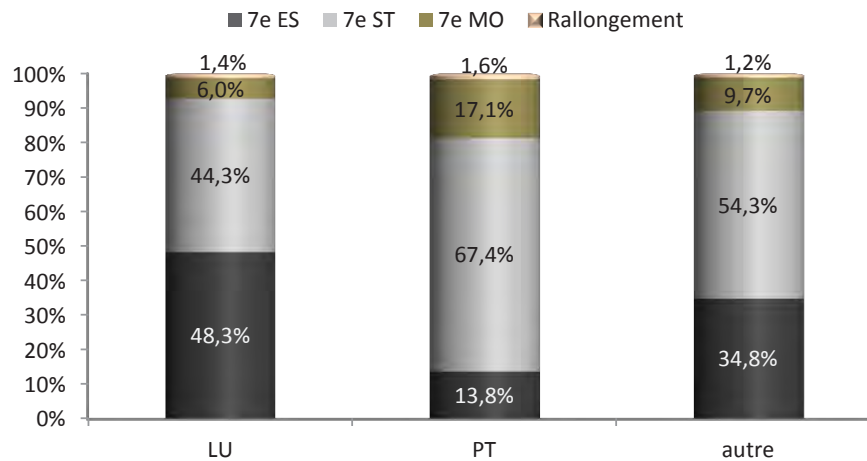
ÉLÈVES ALLOPHONES DANS L'ENSEIGNEMENT POSTPRIMAIRE - ANNÉE SCOLAIRE 2010/11

Le graphique qui suit renseigne sur la part des élèves dans l'enseignement secondaire et les différents ordres de l'enseignement secondaire technique dont la première langue parlée au domicile est le portugais ou une autre langue étrangère.



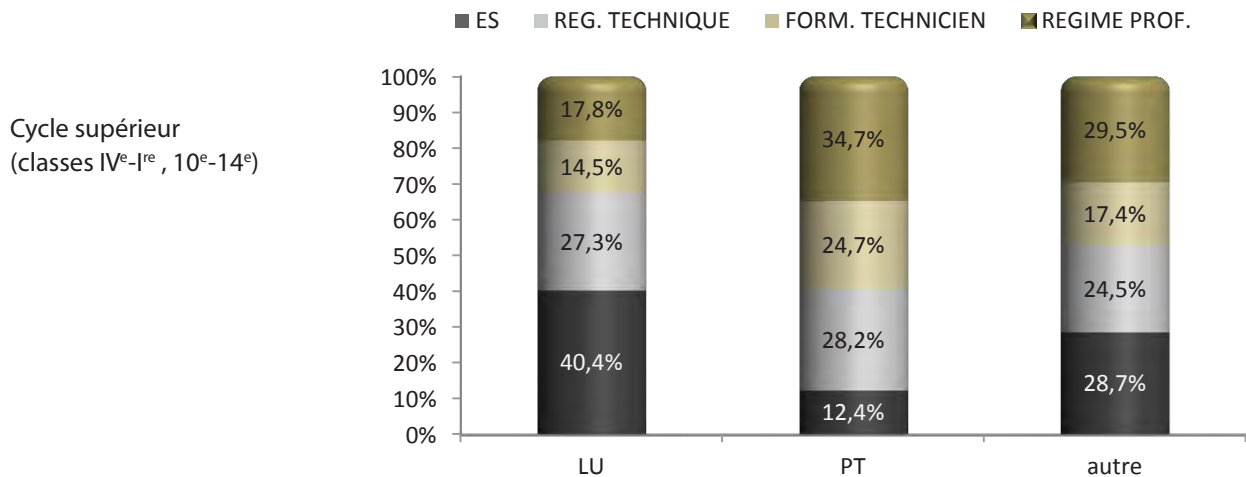
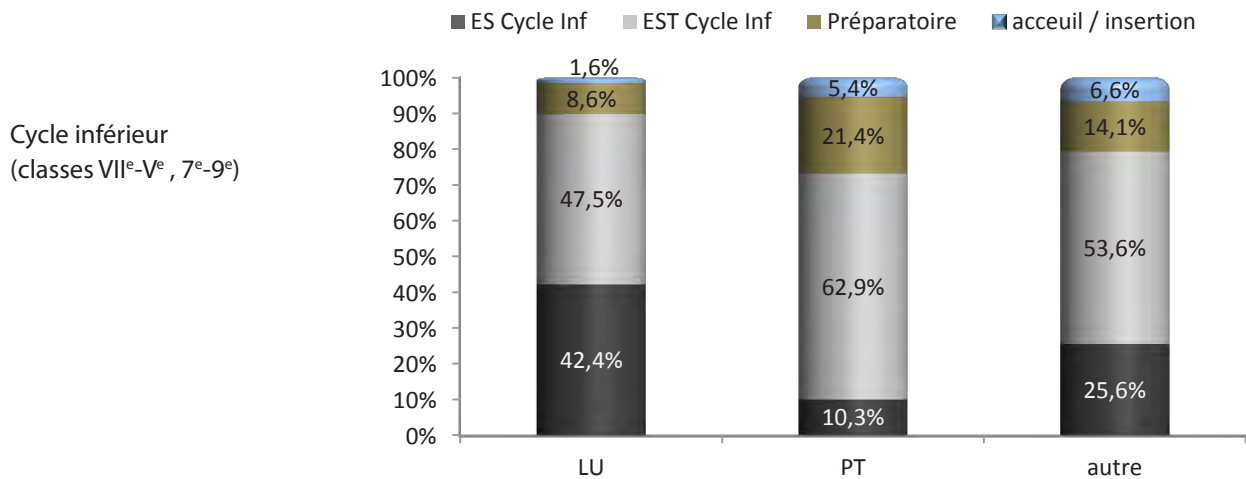
NATIONALITÉS ET PASSAGE PRIMAIRE-POSTPRIMAIRE

Le graphique qui suit renseigne sur les décisions d'orientation des élèves de nationalité luxembourgeoise, portugaise et de toute autre nationalité lors du passage primaire-postprimaire pour l'année 2010/11.



NATIONALITÉS ET RÉPARTITION DANS LES DIFFÉRENTS NIVEAUX D'ENSEIGNEMENT

Les graphiques qui suivent renseignent sur la répartition des élèves de nationalité luxembourgeoise, portugaise et de toute autre nationalité dans les cycles inférieur et supérieur de l'enseignement postprimaire pour l'année 2010/11.



The background is a solid light green color. It features three horizontal lines in a dark red or maroon color. Small squares in four colors (cyan, dark blue, green, and orange) are placed at various points along these lines, creating a rhythmic pattern.

9

LA RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

LA RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La loi modifiée portant réforme de la formation professionnelle est en vigueur depuis le 19 décembre 2008.

Elle réorganise le régime professionnel et le régime de la formation de technicien et porte sur un total de quelques 120 formations, réparties sur 3 niveaux:

- la formation menant au **Certificat de capacité professionnelle (CCP)**. Cette formation a une durée normale de 3 ans et se déroule surtout en milieu professionnel. Elle s'adresse à des élèves qui n'ont pas l'accès à la formation initiale.
- la formation menant au **Diplôme d'aptitude professionnelle (DAP)**. Cette formation remplace l'actuel Certificat d'aptitude technique et professionnelle (CATP). Elle a une durée normale de 3 ans et peut être offerte soit sous contrat de stage, soit sous contrat d'apprentissage.
- la formation menant au **Diplôme de technicien (DT)**. Cette formation a une durée normale de 4 ans à caractère technique et est orientée vers la pratique professionnelle. Elle est principalement organisée sous contrat de stage.



La modernisation de la formation professionnelle repose essentiellement sur 3 axes :

- **l'approche par compétences:** Tout comme les autres ordres d'enseignement de l'école luxembourgeoise, la formation professionnelle passe elle aussi d'un enseignement essentiellement fondé sur les contenus des matières scolaires à un enseignement axé sur le développement des compétences. Les compétences sont définies comme un ensemble organisé de connaissances (savoirs), d'aptitudes (savoir-faire) et d'attitudes (savoir-être) qu'il faut posséder pour exercer une profession ou un métier.
- le **système modulaire:** Chaque formation professionnelle est structurée en différentes unités capitalisables (qualifications partielles). Ces unités sont subdivisées en modules de formation qui mènent à une ou plusieurs compétences d'un métier ou d'une profession. L'organisation modulaire permet d'établir des liens et des passerelles entre les différentes formations. Elle a également l'avantage de permettre aux apprentis qui ont échoué dans un nombre réduit de modules de les rattraper en cours de formation, sans devoir redoubler toute une année.
- le **partenariat renforcé** entre la formation en milieu scolaire et la formation en milieu professionnel qui doit aboutir à une meilleure adaptation aux exigences des situations professionnelles réelles.

L'accès aux études techniques supérieures est possible pour le DT et le DAP via la réussite de modules préparatoires :

- Pour le DT, les modules préparatoires sont offerts en classe de 12e et 13 ;
- Pour le DAP, ces modules sont offerts après la formation.

La réforme de la formation professionnelle est mise en œuvre en plusieurs étapes. À partir de la rentrée 2010-2011, 19 formations phares auraient pu être organisées suivant le nouveau système. Toutes les autres formations appliqueront le système réformé respectivement à partir de la rentrée 2011/2012 et 2012/2013.

En 2010/2011, 503 élèves et apprentis étaient inscrits dans une des formations réformées de la formation professionnelle. Le tableau qui suit décrit le nombre de candidats (apprentissage initial et apprentissage adulte) inscrits dans les différentes formations et le diplôme ou certificat visé.

Formation	Nombre de candidats	Diplôme/certificat
Équipement énergétique et technique de bâtiments	9	DT
Mécanicien d'avion - cat B	7	DT
Agriculteur	5	DAP
Bobineur	56	DAP
Électricien		
Installateur frigoriste		
Coiffeur	79	DAP
Conseiller en vente	195	DAP
Couturier	7	DAP
Fleuriste	4	DAP
Floriculteur	5	DAP
Maraîcher	0	DAP
Mécanicien d'avions - cat A	3	DAP
Opérateur de la forêt et de l'environnement	23	DAP
Peintre-décorateur	14	DAP
Pépiniériste-paysagiste	45	DAP
Photographe	1	DAP
Commis de vente	40	CCP
Peintre-décorateur	10	CCP
TOTAL	503	

10

ANEFORÉ

ANEFORÉ - AGENCE NATIONALE POUR LE PROGRAMME EUROPÉEN D'ÉDUCATION ET DE FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

Depuis le 1er janvier 2007, **ANEFORÉ asbl** est la structure légale au Luxembourg en charge de la mise en œuvre des actions décentralisées du **Programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie** (EFTLV) de la Commission européenne.

ANEFORÉ est placée sous la tutelle de deux Ministères - le Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle et le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche – et fait partie du réseau des 40 agences nationales des pays participant au programme.

ANEFORÉ est responsable de la gestion opérationnelle des actions décentralisées, du suivi du cycle de vie des projets et mobilités subventionnés ainsi que de l'évaluation au niveau national.

Les missions de ANEFORÉ sont :

- Promouvoir le programme EFTLV au Luxembourg
- Gérer et suivre les projets, viser la qualité
- Valoriser, diffuser les résultats de projets
- Développer un environnement favorable à l'atteinte des objectifs du Programme EFTLV
- Expertiser et générer des connaissances

Le programme EFTLV favorise les échanges, la coopération et la mobilité entre les systèmes d'éducation et de formation au sein de la Communauté, afin qu'ils deviennent une référence de qualité mondiale. Il couvre toutes les possibilités d'apprentissage, depuis le plus jeune âge jusqu'au-delà de la retraite. Il s'inscrit dans le cadre financier européen 2007-2013 et est doté d'un budget de près de 7 milliards d'euros.

A travers ses six sous-programmes, dont quatre programmes sectoriels, les différents secteurs de l'éducation et de la formation sont visés.

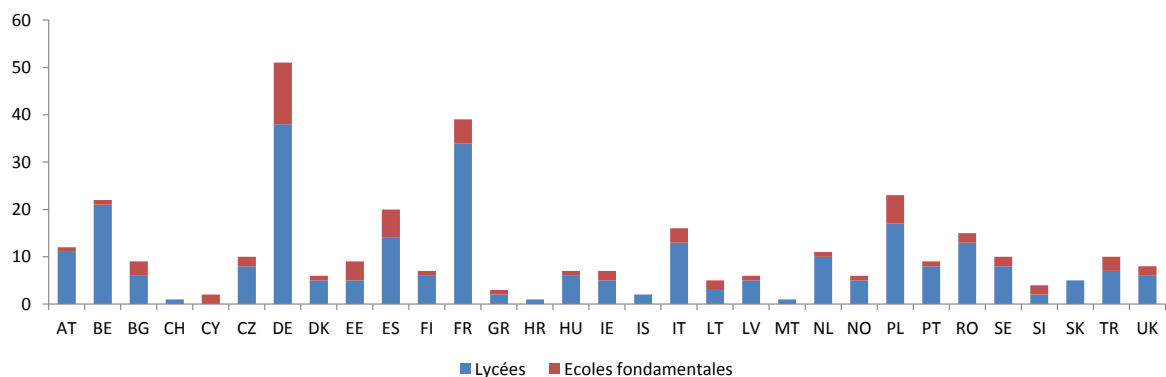
ANEFORÉ gère les actions dites décentralisées des quatre sous programmes sectoriels ainsi que les visites Cedefop qui font partie du programme transversal.

Intitulé	Comenius	Erasmus	Leonardo da Vinci	Grundtvig
Bénéficiaires	Enseignement scolaire	Enseignement supérieur	Formation professionnelle	Education des adultes
Objectifs 2007-2013	3 millions d'élèves impliqués	3 millions d'étudiants en mobilité	80.000 stages par an	7.000 adultes en mobilité par an
	Programme transversal et Programme Jean Monnet			

La mobilité individuelle, les partenariats et les projets sont les actions principales proposées pour l'ensemble des programmes. Tous concourent à la même dynamique : promouvoir les échanges afin de mutualiser les expériences et les savoirs sur une plate-forme supranationale.

Toutes ces actions peuvent être financées par des subventions européennes. Afin de pouvoir en bénéficier, l'organisation ou l'individu doivent présenter une candidature à ANEFORE qui sélectionne les projets selon les critères européens. ANEFORE conclut ensuite un contrat de financement avec le bénéficiaire – individuel ou institutionnel selon l'action.

Le graphique qui suit indique le nombre d'institutions partenaires par pays de nos lycées et écoles fondamentales sur la période 2007 - 2011 :



Le tableau qui suit indique le nombre de contrats conclus entre ANEFORÉ et les bénéficiaires (individus ou institutions en fonction des actions):

PROGRAMME	ACTION	2007	2008	2009	2010	2011
COMENIUS	Partenariats	10	9	10	10	14
	Formations continues	9	15	14	17	20
	Assistants	4	6	1	1	0
	Ecoles d'accueil assistants	4	4	1	5	3
	Mobilité individuelle des élèves				1	2
	Visites préparatoires	6	6	9	5	5
	Etwinning - mobilités	/	5	7	12	15
GRUNDTVIG	Partenariats	2	4	4	5	7
	Formations continues	2	6	4	4	3
	Visites et échanges			7	4	5
	Ateliers			0	3	4
	Visites préparatoires	2	3	4	1	4
LEONARDO DA VINCI	Partenariats		2	6	3	5
	Projets de mobilité	5	6	8	8	9
	Projets transfert de l'innovation	3	2	1	1	1
	Visites préparatoires	4	3	2	4	0
ERASMUS	Bourses d'étude individuelles	78	102	99	88	
	Institutions	1	1	3	3	2
	Programmes intensifs				1	0
	Visites préparatoires			2	0	0
PROGRAMME TRANSVERSAL	Visites d'étude Cedefop	3	11	1	10	4
TOTAL		133	185	183	186	103

Le tableau ci-dessous indique le nombre de personnes/types de personnes qui ont réalisé des mobilités dans le cadre des différents projets financés:

CATEGORIE DE BENEFICIAIRES	TYPE DE MOBILITE	2007	2008	2009	2010	2011
Elèves	échanges de classe	148	192	269	100*	200*
	échanges individuels de 3 mois				2	3
Elèves	stages en entreprise	136	105	125	126	181
	échanges de classe		2	24	8*	12*
Total Elèves		284	299	418	236	396
Etudiants	assistantats à l'étranger	4	6	1	1	0
	assistantats au Luxembourg	4	4	1	5	3
Etudiants	mobilités études	367	426	445	439	390*
	mobilités stages	5	0	23	2	8*
Total Etudiants		380	436	470	447	401
Apprenants adultes	échanges, réunions de projet, visites	8	16	22	42*	34*
Total Apprenants		8	16	22	42	34
Enseignants	échanges de classe, réunions de projet, visites	102	119	140	92*	112*
	formations continues	9	15	14	17	20
	Etwinning - mobilité (PDW, CONF)	0	5	7	12	15
Enseignants	échanges de classe, réunions de projet, visites		6	73	40*	60*
Enseignants	échanges à l'étranger	3	3	2	4	11*
	visites pour préparer un projet	0	0	2	0	0
Enseignants/directions	visites pour préparer un projet	6	6	9	5	5
Enseignants/formateurs formation professionnelle	visites et échanges	6	6	36	7	23
	visites pour préparer un projet	4	3	2	4	0
Personnes sur le marché du travail	stages en entreprise	0	6	13	15	20
Directeurs/inspecteurs	visites d'étude	3	11	1	9	3
Formateurs d'adultes	échanges, réunions de projet, visites	18	36	33	25*	50*
	formations continues, visites et échanges	2	2	11	8	8
	visites pour préparer un projet	2	3	4	1	4
Total Personnel		155	221	347	239	331
TOTAL		827	972	1257	964	1162

*chiffres provisoires

The page features four horizontal lines in a light purple color. Between these lines are small, solid-colored squares in cyan, dark blue, green, and orange, arranged in a staggered pattern. The number '11' is centered between the second and third lines.

11

ANNEXES

- ▢ Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (2011). École fondamentale. Plan d'études. Luxembourg: MENFP
- ▢ Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (2009). Lois et règlements grand-ducaux concernant l'enseignement fondamental. Luxembourg: MENFP
- ▢ Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (2004). L'éducation précoce, Évolution de 1998 à 2004. Luxembourg: MENFP
- ▢ Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (2012). Coûts et financements du système scolaire luxembourgeois - exercice 2009. Luxembourg: MENFP
- ▢ Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (2012). L'enseignement secondaire technique 2010/2011. Statistiques globales et analyse des résultats scolaires. Luxembourg: MENFP
- ▢ Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (2012). L'enseignement secondaire général 2010/2011. Statistiques globales et analyse des résultats scolaires. Luxembourg: MENFP
- ▢ Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (2012). Enseignement fondamental: Cycles 1 à 4, Éducation différenciée 2010/2011. Statistiques globales et analyse des résultats scolaires. Luxembourg: MENFP
- ▢ Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (2012). Diplômes et certifications 2010/2011. Luxembourg: MENFP
- ▢ Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (2012). La Formation professionnelle. Statistiques globales et analyse des résultats scolaires. Luxembourg: MENFP
- ▢ Ministère des Finances (2008). Projet de Loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2009. Luxembourg: MF
- ▢ Ministère des Finances (2008). Budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2009. Luxembourg: MF

- ▢ Service Central de la Statistique et des Études économiques (2011). Annuaire statistique du Luxembourg. Luxembourg: STATEC
- ▢ Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (2012). Rapport d'activité 2011. Luxembourg: MENFP

BAC int.	Baccalauréat international
CATP	Certificat d'Aptitude Technique Professionnelle
CCM	Certificat de Capacité Manuelle
CCP	Certificat de capacité professionnelle
CITP	Certificat d'Initiation Technique et Professionnelle
CNFPC	Centre National de Formation professionnelle continue
COIP	Cours d'orientation et d'initiation professionnelle
CPOS	Centre de Psychologie et d'Orientation scolaires
DAP	Diplôme d'aptitude professionnelle
DT	Diplôme de technicien
E2C	École de la 2e chance
EDIFF	Éducation différenciée
ES	Enseignement secondaire
EST	Enseignement secondaire technique
LEM	Lycée Ermesinde Merch
MENFP	Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle
MF	Ministère des Finances
NL	Neie Lycée
PREP	Régime préparatoire modulaire (cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique)
PROCI	Projet Cycle Inférieur
SCRIPT	Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques
SGE	Service de Guidance de l'Enfance
SLP	Schengen-Lyzeum Perl
SREA	Service Rééducatif Ambulatoire
ST	Secondaire technique
STATEC	Service Central de la Statistique et des Études économiques
VAE	Validation des acquis de l'expérience

copyright Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, 2012
29, rue Aldringen
L-2926 Luxembourg

<http://www.men.public.lu>

ISBN 978-2-87995-079-2

rédaction Service des Statistiques et Analyses
tél: (+352) 247-85960
fax: (+352) 26 86 42 25
e-mail: statistiques@men.lu

impression Imprimerie Faber, Mersch